

Cadre Association Pays de
MAURITANIE-ESPAGNE
(2024-2027)





SUBSECRETARÍA

Secretaría General Técnica
Vicepresidencia General Técnica
Área de Documentación y Publicaciones

© Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación.
Secretaría de Estado de Cooperación Internacional.
Dirección General de Políticas de Desarrollo Sostenible.

NIPO en línea: 108-24-019-X

Maquetación: Cristina Rico

Catálogo de Publicaciones de la Administración General del Estado: <https://cpage.mpr.gob.es>

En esta publicación se ha utilizado papel libre de cloro reciclado y/o papel de fibra virgen de bosques gestionados de manera sostenible con el certificado "FSC", de acuerdo con los criterios medioambientales de la contratación pública.

A tenor de lo dispuesto en la Ley de Propiedad Intelectual, no está permitida la reproducción total o parcial de esta publicación, ni su tratamiento informático, ni la transmisión de ninguna forma o por cualquier medio, ya sea electrónico, por fotocopia, por registro u otros métodos, ni su préstamo, alquiler o cualquier otra forma de cesión de su uso, sin el permiso previo y por escrito del autor, salvo aquellas copias que se realicen para su uso exclusivo del Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación.

En vertu de la loi 25/2014 du 27 novembre 2014 sur les traités et autres accords internationaux, la formalisation du Cadre Association Pays (ci-après « CAP ») requiert de la part des pays signataires qu'ils remplissent une série de formalités et de protocoles après l'avoir signé. Pour l'Espagne, le CAP est un arrangement international administratif adopté en application d'un traité international de nature plus générale. S'il n'y avait pas de traité international général dans la continuité duquel le CAP pourrait s'inscrire, il devrait être précisé qu'il s'agit d'un accord non normatif, en application de la loi sur les traités et autres accords internationaux (loi 25/2014).

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	5
1 CONTEXTE DU PARTENARIAT	7
1.1. Contexte pays	7
1.1.1. Considérations générales	7
1.1.2. Personnes	7
1.1.3. Prospérité	8
1.1.4. Planète	9
1.1.5. Paix	9
1.1.6. Partenariats	10
1.1.7. Risques généraux auxquels le pays est confronté	10
1.2. Situation de la coopération internationale	11
1.2.1. La Coopération Espagnole	11
1.2.2. Principaux acteurs espagnols de la coopération au développement	12
1.2.3. Organismes multilatéraux de développement	13
1.3. Analyse de la stratégie nationale axée sur les 5 P « pour ne laisser personne de côté »	15
1.3.1. Personnes	15
1.3.2. Prospérité	16
1.3.3. Planète	16
1.3.4. Paix	16
1.3.5. Partenariats	16
1.4. Conclusions	17
2 RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
2.1. Contribution à l'Agenda National 2030	18
2.1.1. ODD 1 PAS DE PAUVRETÉ	19
2.1.2. ODD 2 FAIM « ZÉRO »	19
2.1.3. ODD 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	19
2.1.4. ODD 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	20
2.1.5. ODD 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	20
2.2. Portée territoriale	20
2.3. Cadre de résultats	21

3	PARTENARIATS POUR LA STRATÉGIE	23
3.1.	Réseau de partenariats	23
3.2.	Modalités et instruments	24
3.2.1.	Projets et programmes	24
3.2.2.	Coopération Technique	24
3.2.3.	Coopération Multilatérale et Multibilatérale	24
3.2.4.	Coopération Déléguée (Union Européenne)	24
3.2.5.	Aide remboursable FONPRODE (Fonds Pour la Promotion du Développement)	24
3.3.	Ressources	25
3.4.	Risques	25
3.4.1.	Risques environnementaux	25
3.4.2.	Risques sociosanitaires	25
3.4.3.	Risques économiques	25
3.4.4.	Risques institutionnels et politiques	25
4	SUIVI, ÉVALUATION ET REDEVABILITÉ	26
4.1.	Suivi	26
4.2.	Évaluation	26
4.3.	Redevabilité mutuelle et transparence	27
ANNEXES		28
	ANNEXE I. CADRE DE RÉSULTATS	29
	ANNEXE I bis. CADRE DE RÉSULTATS	30
	ANNEXE II. RÉSEAU DE PARTENARIATS	31
	ANNEXE III. RESSOURCES FINANCIÈRES	33
	ANNEXE IV. MATRICE DES RISQUES	34

ACRONYMES

ACRONYME	SENS
AECID	Agence espagnole pour la coopération internationale au développement
AGE	Administration générale de l'État
AH	Action humanitaire
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CA	Communauté autonome
CAP	Cadre Association Pays
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CE	Coopération espagnole
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CL	Collectivités locales
COPEMIX	Commission permanente mixte
DGPOLDES	Direction générale des politiques de développement durable
DUE	Délégation de l'Union européenne
ECVMA	Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture
EM	États membres
EPA	Équipe pays élargie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCSAI	Fondation Santé, Enfance et Bien-être social (secteur public espagnol)
FEC	Facilité élargie de crédit
FIIAPP	Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration et les politiques publiques
FMI	Fonds monétaire international
FONPRODE	Fonds pour la promotion du développement
GEC	Groupe stable de coordination
IDH	Indice de développement humain
MAG	Malnutrition aiguë globale
MAS	Malnutrition aiguë sévère
MAUC	Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération
OAH	Bureau de l'action humanitaire
OCE	Office de la coopération espagnole
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONGD	Organisation non gouvernementale de développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Programme d'action nationale pour l'adaptation
PCS	Plateforme de consultation au siège

ACRONYME	SENS
PDES	Plan de développement économique et social
PDS	Plan de développement sanitaire
PIB	Produit intérieur brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPPD	Partenariat public-privé pour le développement
PRH	Plan de réponse humanitaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

1

CONTEXTE DU PARTENARIAT

TABLEAU DE DONNÉES POUR L'ANALYSE DU CONTEXTE¹

Population totale (habitants) (2021)	4 775 110	Espérance de vie à la naissance Total/ Femmes/Hommes (années) (2020)	65/67/64
Croissance démographique (%) (2021)	2,15	Classement IDH (sur 191 pays) (2021)	158
Superficie du pays (km ²)	1,03 million	Indice de développement humain Total/ Femmes/Hommes (2021)	0,556/0,518/0,582
Densité de population (personnes par km ²) (2020)	5	IDH ajusté selon les inégalités (IDHI) (2021)	0,389
PIB total (en millions de dollars américains courants) (2021)	8 230	Taux de natalité (/1 000 habitants) (2020)	33
PIB par habitant (en dollars américains courants) (2021)	1 723	Taux de fertilité (enfants/femmes) (2020)	4,4
Croissance du PIB (% annuel) (2021)	-0,4	Population urbaine (% du total) (2020)	56
Inscription scolaire au niveau primaire (% brut) (2019)	100	Population alphabétisée âgée de 15 ans ou plus (%) (2017)	53
Émissions de CO ² (kt) (2019)	3 950	Prévalence de la dénutrition chez les enfants de moins de 5 ans (%) (2018)	9,7
Coefficient de Gini (2014)	32,6		
Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population) (2014)	31		

1.1. CONTEXTE PAYS¹

1.1.1. Considérations générales

La **population** de la République islamique de Mauritanie (RIM) est estimée à environ 4 775 110 habitants² et le pays couvre une superficie de 1 030 700 km². Il possède des frontières avec le Sahara occidental, l'Algérie, le Mali et le Sénégal et est bordé par l'océan Atlantique à l'ouest. Plusieurs groupes ethniques sont présents sur le territoire qui attestent de la grande diversité culturelle de la société mauritanienne: Arabes, Peuls, Soninkés et Wolofs. La Mauritanie est divisée en treize régions qui sont elles-mêmes subdivisées en 15 wilayas. Chaque wilaya est divisée en *moughataa* qui sont eux-mêmes subdivisés en communes.

1. Pour plus d'informations, voir la fiche pays consacrée à la Mauritanie élaborée par l'Office d'information diplomatique du ministère des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, disponible à l'adresse suivante : https://www.exteriores.gob.es/Documents/FichasPais/MAURITANIA_FICHA%20PAIS.pdf

2. Banque mondiale, 2021. Banque de données.

1.1.2. Personnes

Selon le rapport 2021 du PNUD, la Mauritanie a rejoint le groupe de pays à **développement humain moyen**. Le pays se classe à la 158^e place sur un total de 191. Avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,556, le pays est très près de récupérer la 157^e place, qu'il avait occupé en 2017 après avoir reculé à la 161^e position. Cette situation illustre bien les défis auxquels se trouve confronté le pays en matière de développement humain. Malgré les progrès accomplis, la faible qualité de l'éducation et la précarité du système de santé constituent des préoccupations majeures. Les déficits en matière d'accès à l'éducation sont toujours présents et la pandémie a retardé les réformes lancées en 2020.

L'IDH ajusté selon les inégalités (0,389) a reculé de 30 % et de 2 points par rapport au précédent classement IDH. L'indice de développement de genre est de 0,890. L'espérance de vie à la naissance est de 67 ans pour les femmes et de 64 ans pour les hommes.

Les 50,6 % de la population est en situation de pauvreté multidimensionnelle et 26,3 % de la population vit dans des conditions d'extrême pauvreté multidimensionnelle. En Mauritanie, un enfant sur quatre, vit en situation de pauvreté absolue et trois enfants sur dix souffrent de malnutrition aiguë.

Par ailleurs 56 % de la population vit en zones urbaines et 44 % en zones rurales. Les enfants de moins de 15 ans représentent 44,4 % de la population : il s'agit de l'une des tranches d'âge dont la population augmente le plus. La Mauritanie compte 107273 réfugiés.

Dans le domaine de l'**éducation**, même si certains progrès ont pu être observés concernant l'accès aux services éducatifs, la qualité de ceux-ci peut être améliorée. L'éducation primaire est marquée par une forte disparité entre les wilayas, tant en matière de ressources qu'en matière de qualité éducative, du fait, entre autres, du manque d'enseignants. Le taux d'alphabétisation en Mauritanie est de 53,5 %. Seulement 25 % des hommes mauritaniens de plus de 25 ans ont suivi des études secondaires et ce pourcentage descend à 12,7 % chez les femmes. Dans le domaine de la **santé**, des efforts ont été réalisés en matière de gouvernabilité, de planification du secteur et de recrutement du personnel. Toutefois, ce secteur fait face à plusieurs problèmes : personnel insuffisant et mal réparti sur le territoire ; mauvaise qualité des infrastructures médicales, surtout en milieu rural ; baisse de la couverture santé ; et faibles ressources financières, les dépenses totales par habitant ne dépassant pas 70 dollars américains.

Malgré le soutien technique et financier reçu par la Mauritanie pour lutter contre la COVID-19, la pandémie a eu un impact important sur les familles en matière de réduction de l'emploi et des revenus, d'augmentation des dépenses de santé, d'incidence sur la scolarisation ou d'augmentation de l'insécurité alimentaire, entre autres. Selon les données du gouvernement, une baisse de 40 % des revenus des familles aurait entraîné une augmentation du nombre de foyers pauvres qui serait passé de 127 000 à 281 177.

La Mauritanie souffre d'une **insécurité alimentaire** chronique qui s'accroît tous les ans entre le mois de mai et le mois de septembre, période pendant laquelle l'agriculture et l'élevage, qui dépendent en grande partie des conditions météorologiques, ont une production plus faible. Du fait de la pauvreté, principalement, mais aussi des pénuries et des difficultés pour accéder physiquement aux aliments, plus de 10 % de la population doit faire face à une situation de crise alimentaire au quotidien. Les fluctuations anormales de l'offre, causées de manière cyclique par la sécheresse ou par l'inflation des prix, font que le pourcentage de la population située en phase 3 (crise), phase 4 (urgence) ou phase 5 (famine) d'insécurité alimentaire dépasse les 20 %.

1.1.3. Prospérité

Dans le domaine **économique**, la Mauritanie se caractérise par une dynamique de croissance raisonnable mais trop instable et trop faible pour lutter contre les inégalités, éradiquer la pauvreté et créer des emplois de qualité en quantité suffisante. En 2019, les données économiques de la Mauritanie étaient prometteuses : le taux de croissance était passé de 2,1 % en 2018 à 5,9 % en 2019, principalement grâce à la contribution des activités extractives - fer et or - qui, cette même année, ont représenté 27,2 % du PIB en 2019, contre 3,6 % pour les activités non extractives. Cependant, l'activité économique de 2020 a été durement touchée par la pandémie, avec un recul de 1,8 % dû au ralentissement de l'activité économique. En 2021, la croissance a atteint 2,4 % grâce à l'augmentation de la consommation privée et des investissements et à une amélioration des performances dans le secteur des services³.

Le revenu national brut par habitant est de 2 782 dollars américains pour les femmes et de 7 468 dollars américains pour les hommes.

Bien que la croissance ait été régulière au cours de la dernière décennie, la prospérité partagée reste un défi à relever pour les politiques publiques de coopération. La croissance de ces dernières années pourrait être considérée comme ayant été peu inclusive, car elle n'a pas suffisamment réduit le chômage et les inégalités, et son impact sur le bien-être de la population a été limité. Les avancées réalisées, surtout depuis 2015, n'ont pas permis de réduire suffisamment le chômage et les inégalités et leur impact sur le bien-être de la population a été limité. Selon l'OIT (Organisation internationale du travail), le secteur informel représente aujourd'hui un peu plus de 70 % de l'activité économique en Mauritanie. Le taux de chômage moyen pendant la dernière décennie était compris entre 9,7 % et 12,2 %, ce taux étant plus élevé dans le cas des femmes et en milieu rural. En outre, 55 % des emplois sont considérés comme étant vulnérables et 44,2 % des jeunes entre 14 et 35 ans ne sont ni dans le système éducatif ni sur le marché du travail. 34,6 % des jeunes de moins de 24 ans sont au chômage. Les emplois dans l'industrie ont légèrement diminué depuis 1991 (20 %) et représentent 19 % du total des emplois en 2019, tandis que les emplois dans les services ont continué à augmenter et représentent 52 % du total des emplois en 2019, selon la Banque mondiale, contre 38 % en 1991. Les emplois dans l'agriculture représentaient 43 % du total des emplois en 1991 et ne représentent plus que 31 % en 2019. Le nombre d'emplois vulnérables n'a cessé de diminuer depuis 2003, passant de 64 % à 52 % des emplois.

3. Rapport sur situation économique en Mauritanie : le secteur privé au cœur de la transformation économique et de la création d'emploi, Banque mondiale, 21 juin 2022.

Selon les projections de la Banque mondiale, les perspectives à moyen terme sont favorables, mais inférieures au niveau pré-pandémique. La croissance pourrait atteindre 4,5 % en 2022. Le PIB augmentera en moyenne de 3,3 % au cours de la période 2022-2024. Cette augmentation est similaire à celle de la période pré-pandémique (2016-2019), qui était de 3,4 %. La dette publique semble soutenable même si le risque de surendettement perdure.

1.1.4. Planète

La Mauritanie est située dans l'une des régions du monde les plus vulnérables au **changement climatique**. Les effets du changement climatique ont une incidence sur tous les secteurs de l'économie du pays, mais ils frappent aussi les écosystèmes et au bout du compte la population, en particulier les femmes et les enfants. Depuis 1968, c'est l'un des pays du Sahel les plus touchés par les sécheresses récurrentes. La vulnérabilité du pays au changement climatique se manifeste de manières multiples et ne se limite pas à la désertification. D'autres effets tels que l'érosion côtière ou la raréfaction des ressources en eau sont également à prendre en compte. Les effets du changement climatique ont des répercussions sur la population mais aussi sur l'économie du pays.

La Mauritanie est pleinement engagée dans la mise en œuvre de la CCNUCC⁴ et de l'Accord de Paris, qu'elle a ratifiés. En ce qui concerne l'atténuation et la contribution du pays aux efforts mondiaux de réduction des émissions de GES⁵, celui-ci dispose d'un atout de taille : son énorme potentiel de production d'énergie propre (comme l'hydrogène vert) et d'énergie renouvelable, qu'il s'agisse d'énergie éolienne ou solaire. La CDN (contribution déterminée au niveau national) 2021-2030 définit le cadre de la politique climatique du pays à l'horizon 2030. En outre, la CDN est pleinement intégrée dans le processus d'élaboration de la SCAPP⁶ et des différents programmes et stratégies sectoriels. Les priorités de la Mauritanie en matière d'adaptation sont les suivantes : protection et conservation des écosystèmes (y compris des zones humides), gestion des prairies, conservation de la biodiversité, pêche et aquaculture, logement et urbanisme, sécurité alimentaire (y compris l'amélioration génétique), santé, infrastructures, éducation et prévention des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces axes prioritaires sont fondés sur le programme de préparation pour accéder au Fonds vert pour le climat (Readiness) et sur les résultats des premières études réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du programme d'action nationale pour l'adaptation (PANA) de la Mauritanie.

4. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

5. Gaz à effet de serre.

6. Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée.

1.1.5. Paix

Depuis son indépendance en 1960, la République islamique de Mauritanie a été le théâtre de cinq coups d'État. Le dernier a eu lieu en 2008 et a été dirigé par le général Mohamed Ould Abdel Aziz, qui a ensuite été élu président en 2009 et en 2014. Lors des élections présidentielles du 22 juin 2019, le général et ancien ministre de la Défense Mohammed Ould Ghazouani, soutenu par l'UPR⁷, a été élu au premier tour avec 52 % des voix. Lors des dernières élections législatives de mai 2023, le parti du président Mohammed Ould Ghazouani a renforcé sa majorité parlementaire.

Sur le plan de la **sécurité**, la Mauritanie a connu une transition pacifique en 2019 malgré les nombreuses tensions dans la région du Sahel et, sur le plan politique, elle est restée globalement stable. La Mauritanie est membre du G5 Sahel et le pays n'a pas été le théâtre d'incidents liés au terrorisme depuis 2011. **L'instabilité croissante au Sahel constitue un risque pour la stabilité et la paix en Mauritanie**. Les zones frontalières avec le Mali suscitent des inquiétudes, même si, en matière de prévention, les zones périurbaines et les villes de taille moyenne devraient également faire l'objet de programmes de prévention. La Mauritanie entretient de bonnes relations avec les pays voisins et est membre de l'Union Africaine.

Les principales sources d'insécurité à l'heure actuelle sont, d'une part, l'impact de l'évolution de la crise malienne dans la région frontalière avec le Mali et, d'autre part, les troubles sociaux à l'intérieur du pays, dus à l'inflation et aux conditions de vie de la population. Les crises qui sévissent dans la région du Sahel, en particulier au Mali voisin, ont poussé un grand nombre de personnes à fuir vers la Mauritanie. Au 28 février 2023, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR était de 107 916 personnes (dont 83 693 dans le camp de Mbera). 98 % des réfugiés et 59 % des demandeurs d'asile sont maliens. La situation sécuritaire au Mali étant relativement instable, on ne s'attend pas à des retours massifs et les Maliens continuent d'arriver en Mauritanie dans le cadre de mouvements migratoires mixtes. Par ailleurs, plus de 11 000 réfugiés et demandeurs d'asile de 40 nationalités différentes vivent à Nouakchott et à Nouadhibou.

Comme le précise la Stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement du Sahel, le manque d'éducation et d'opportunités d'emploi pour les jeunes contribue aux tensions et les rend susceptibles de coopérer avec AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique), de s'engager dans le crime organisé pour des raisons financières, ou de se radicaliser et d'être recrutés par AQMI.

7. Union pour la République.

La Mauritanie et l'Espagne ont ratifié à la fin de l'année 2023 l'accord d'amitié, de coopération et de bon voisinage.

1.1.6. Partenariats

Comme le souligne l'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable, la Mauritanie a entrepris des réformes budgétaires qui ont permis de stabiliser les recettes publiques, malgré les chocs provoqués par la baisse des prix du fer et la fin de l'exploitation du pétrole. Le gouvernement mauritanien a accordé la priorité aux réformes visant à mobiliser des financements dans le cadre des partenariats public-privé (PPP) et des Investissements Directs Étrangers (IDE).

Le partenariat entre l'État et les Organisations de la Société Civile (OSC) demeure insuffisant et il semble nécessaire de lancer un programme de renforcement des capacités de structuration à l'intention des **OSC** d'ici 2030.

La Mauritanie fait partie du **G5 Sahel**, un cadre de coopération régionale pour la mise en œuvre de politiques de développement et de sécurité créé le 16 février 2014 et composé de cinq États du Sahel : le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Le choix de Nouakchott pour abriter le siège du Secrétariat exécutif de l'organisation témoigne de l'engagement de la Mauritanie en faveur de cette initiative. Le retrait du Mali le 15 mai 2022 laisse planer une certaine incertitude quant à son avenir. En février 2023, la Mauritanie a assumé la présidence tournante de cette organisation, prenant la relève du Tchad.

L'**Alliance Sahel** a été lancée en 2007 dans le but de coordonner, d'accélérer et d'améliorer l'efficacité des stratégies et des opérations de développement des différents bailleurs de fonds au Sahel, en particulier dans les régions les plus touchées par l'insécurité et la pauvreté. L'Espagne a rejoint cette initiative en 2018.

Ces dernières années, avec l'impact de la dégradation rapide de la situation sécuritaire au Sahel, l'Alliance a renforcé son engagement à apporter un appui plus efficace et plus rapide aux populations vulnérables des zones les plus fragiles. Les membres de l'Alliance ont développé une approche d'intervention innovante : « **l'approche territoriale intégrée** », mise en œuvre en étroite coordination avec les autorités de chaque pays et le secrétariat exécutif du G5 Sahel. Cette approche vise à promouvoir le dialogue et la coordination des actions des différents acteurs internationaux (dans le domaine de la sécurité, de la stabilisation et du développement), nationaux et locaux. Dix zones d'action prioritaires ont été ciblées, dont la **région de Hodh Ech Chargui en Mauritanie**.

1.1.7. Risques généraux auxquels le pays est confronté

1.1.7.1. Risques politiques et sociaux

La situation au Sahel, et en particulier au Mali voisin, expose la Mauritanie à des risques d'infiltration de groupes terroristes. La situation sociale liée à l'inflation et à l'insécurité alimentaire, qui pourrait favoriser l'émergence de mouvements sociaux, suscite une certaine inquiétude.

1.1.7.2. Risques économiques et financiers

Selon les données préliminaires du FMI (mars 2023), le déficit de la balance courante aurait doublé en 2022 pour atteindre 16,4 % du PIB, en raison des pressions exercées sur les prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie et de la baisse du prix du minerai de fer. À la fin de 2022, les réserves internationales sont tombées à 1,9 milliard de dollars, contre 2,3 milliards à la fin de 2021. La croissance devrait s'être accélérée pour atteindre 5,3 % en 2022, grâce à la reprise du secteur extractif principalement. Après avoir culminé à 12,7 % en octobre 2022, l'inflation a été ramenée à 10,3 % en janvier 2023 à la suite du durcissement de la politique monétaire de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM). Les principaux risques liés à la transition vers une plus grande flexibilité des taux de change sont la volatilité accrue de l'inflation, les risques de change et la dette extérieure. Dans le classement annuel Doing Business de la Banque Mondiale, la Mauritanie est passée de la 148^e place sur 190 en 2019 à la 152^e place en 2020. Le pays se classe 134^e sur 180 dans le rapport de 2020 de Transparency International sur l'indice de perception de la corruption, et 40^e sur 54 selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

1.1.7.3. Risques environnementaux

À l'instar des autres pays du Sahel, la Mauritanie est particulièrement vulnérable au changement climatique.

Les risques associés au changement climatique rendent les mesures d'adaptation nécessaires et urgentes, l'atténuation étant dès lors inscrite beaucoup plus bas sur la liste des priorités. Les principales menaces auxquelles la Mauritanie est confrontée en ce qui concerne le changement climatique sont les suivantes : une augmentation des températures de 2,0 °C à 4,5 °C d'ici 2080⁸ ; des précipitations annuelles qui pourraient enregistrer soit une légère augmentation soit une diminution pouvant aller jusqu'à 11 mm d'ici 2080 ; la probabilité de périodes de sécheresse et de pluie de plus en plus extrêmes ; une hausse du niveau de la mer de 36 cm d'ici 2080 ; une exposition accrue des terres cultivées à la sécheresse

8. En comparaison avec les niveaux préindustriels.

avec des rendements en recul ; la transformation des zones agro-écologiques avec un impact probable sur les écosystèmes, la biodiversité et la production agricole ; la diminution de la disponibilité de l'eau par habitant d'ici 2080 ; l'augmentation du nombre de journées très chaudes et, partant, le risque d'augmentation de la mortalité liée à la chaleur (qui devrait tripler d'ici 2080).

1.1.7.4. Risques sociosanitaires

Le risque sanitaire lié à la COVID-19 est considéré comme modéré à faible, compte tenu de l'évolution des campagnes de vaccination. Selon l'OMS et les données sur les contagions, 1 053 244 personnes ont été vaccinées depuis le début de la pandémie. Les services de santé sont confrontés à de nombreux défis, les principaux risques sociosanitaires étant les maladies infectieuses, les déséquilibres nutritionnels, les pathologies périnatales et les maladies émergentes liées à des facteurs environnementaux ou à des changements de comportement des personnes et des communautés.

1.2. SITUATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

1.2.1. La Coopération Espagnole

La Coopération Espagnole en Mauritanie est régie par le Cadre Association Pays (CAP) 2014-2017 (prolongé jusqu'en 2023) entre le Royaume d'Espagne et la République islamique de Mauritanie. Ce document a été signé le 5 juin 2014 à Madrid à l'occasion de la VIIe réunion de la Commission mixte de coopération hispano-mauritanienne. La réunion de la Commission s'est tenue dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle, éducative et scientifique entre le Royaume d'Espagne et la République islamique de Mauritanie, signé le 29 mars 1989, et de l'Accord cadre de coopération scientifique et technique entre le Royaume d'Espagne et la République islamique de Mauritanie, signé le 22 mai 1990.

Le partenaire de référence en Mauritanie est le Ministère des Affaires Étrangères, de Coopération et des Mauritanien de l'Extérieur, qui canalise la coopération par le biais des ministères sectoriels. Depuis 2021, les subventions bilatérales de l'AECID sont centralisées au niveau du ministère de l'Économie et du Développement Durable en raison de la situation contractuelle des ministères sectoriels (Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, Ministère de la Santé et Ministère de l'Intérieur).

Dans le Ve Plan directeur de la Coopération Espagnole 2018-2021, qui a récemment fait l'objet d'une évaluation finale au terme de sa période de mise en œuvre, la Mauritanie est considérée comme « pays de partenariat » et

figure parmi les « pays de partenariat moins avancés ». Ce pays, avec lequel l'Espagne entretient des relations de coopération depuis 1995, est considéré comme prioritaire d'un point de vue géostratégique.

Les secteurs phares du CAP 2014-2017 (prolongé jusqu'en 2023) ont permis de contribuer aux ODD suivants : 1) éradication de la pauvreté (renforcement de la résilience des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité) ; 2) faim « zéro » (développement rural et sécurité alimentaire), 3) bonne santé et bien-être (santé) ; et 5) gouvernance et genre.

Ces dernières années, les principaux secteurs ciblés par l'APD ont été le développement rural et la sécurité alimentaire. Cette tendance répond à une situation d'insécurité alimentaire (voir fin de la section 1.1.2. « Personnes ») qui s'est aggravée ces dernières années et qui demande une attention particulière.

Les orientations stratégiques du CAP 2014-2022 se sont concentrées sur les objectifs suivants : (i) renforcer les processus démocratiques et l'état de droit ; (ii) promouvoir les opportunités économiques pour les personnes les plus vulnérables ; et (iii) renforcer les services sociaux de base, en mettant l'accent sur les services de santé.

La mise en œuvre des lignes d'action tracées par le CAP 2014-2022 s'est ordonnée autour de trois axes : (i) travailler sur deux plans (national et régional/local) ; (ii) promouvoir le dialogue territorial et le dialogue entre la société civile et l'État ; et (iii) renforcer le rôle directeur des autorités.

Les zones géographiques ciblées ont été les wilayas du sud du pays et plus particulièrement les régions de Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha.

Le CAP 2014-2022 a fait l'objet d'une évaluation simplifiée (bilan), dont les principales conclusions sont les suivantes :

- La prévisibilité à moyen terme de la Coopération Espagnole est faible. Les contributions ont été plus élevées que prévu, principalement en raison de la coopération déléguée avec l'Union Européenne et des écarts en ce qui concerne les régions et les secteurs prioritaires.
- Le CAP n'a pas eu d'impact particulier en termes de complémentarité entre les différentes parties prenantes, en partie en raison de la division du travail entre les acteurs de l'UE. Des complémentarités ont été recherchées avec certaines communautés autonomes comme les Îles Canaries en raison de leur proximité et de leur intérêt particulier.

- Il est nécessaire de renforcer le système de suivi du CAP par l'Office de la coopération espagnole (OCE)⁹ et surtout d'affecter plus de ressources humaines à cette tâche. Selon le bilan dressé en 2019, le suivi de chacun des secteurs stratégiques n'a pas pu être effectué de manière systématique. L'absence d'un système intégré entrave le suivi des résultats et le contrôle de la stratégie, ce qui affecte directement la prise de décisions quant aux interventions futures, d'une part, et la transparence, de l'autre. En outre, les informations sur les résultats de développement tirées des évaluations des projets menés conjointement avec les ONG ne sont pas collectées ni traitées de manière systématique. Il en va de même pour les projets bilatéraux : aucun suivi des résultats de développement n'est effectué et ces derniers ne sont donc pas suffisamment pris en compte dans les projets.
- Durant la période de mise en œuvre du CAP, le dialogue politique de la Coopération Espagnole (CE) a principalement été mené au niveau sectoriel. À celui-ci s'ajoute le dialogue au plus haut niveau engagé par le ministère espagnol des Affaires étrangères. Il n'existe pas, en Mauritanie, de groupe de travail général regroupant les partenaires de développement et le gouvernement mauritanien qui permette un dialogue politique au sens strict. Dans ses différents domaines d'intervention, la CE est très appréciée par les ministères, les régions et les municipalités avec lesquels elle travaille. Il existe toutefois des groupes de travail regroupant les partenaires techniques et financiers dans certains domaines thématiques.
- Dans le domaine de la gouvernance et du genre (GG), la CE contribue à améliorer la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques visant à renforcer l'état de droit. La CE possède un avantage comparatif et une expérience reconnue dans l'approche genre et développement (GED). Les principales lignes d'action tracées par la CE poursuivent les objectifs suivants : (i) améliorer l'exercice de la citoyenneté et la participation à la vie publique, (ii) renforcer l'état de droit, (iii) améliorer la promotion et la protection des droits des femmes à l'égalité.
- La plupart des interventions de la CE sont axées sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Le développement rural en Mauritanie joue plusieurs rôles : (i) il contribue à la croissance économique ; (ii) il favorise la stabilisation de la population rurale ; (iii) il renforce la sécurité alimentaire ; (iv) il réduit la pauvreté ; et (v) il permet de préserver l'environnement naturel et de valoriser les produits naturels. Les impacts sont particulièrement positifs lorsque les bénéficiaires participent aux actions mises en œuvre dans une approche de proximité avec les producteurs. Le travail au niveau institutionnel est beaucoup plus discret car les structures gouvernementales souffrent de lacunes multiples et profondes.
- Le travail de la CE dans le secteur de la santé est reconnu et jouit d'une grande considération.
- Au cours des premières années de mise en œuvre du CAP, la Mauritanie avait également bénéficié d'un soutien humanitaire par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, mais plus récemment l'action humanitaire s'est concentrée sur le Mali et le Niger. La Mauritanie ne figure plus dans le programme de réponse humanitaire de l'ONU, qui n'a pas prévu de Plan de réponse humanitaire pour ce pays. Par voie de conséquence, la Mauritanie ne figure plus sur la liste des contextes prioritaires pris en compte par l'Office Espagnol de l'Aide Humanitaire (OAH) puisque cet organisme n'intervient que dans les contextes que l'ONU (OCHA) inscrit sur sa carte humanitaire en publiant pour eux un plan de réponse humanitaire. Reste qu'il est important de noter que le nombre de réfugiés maliens à Mbera ne cesse d'augmenter et qu'il est donc nécessaire d'appuyer la résilience des communautés d'accueil.
- Il existe actuellement deux grands axes d'intervention dans le domaine culturel en Mauritanie : la promotion de l'espagnol (lectorats, actions diverses à l'Université de Nouakchott) et la culture pour le développement (principalement à travers le programme Patrimoine pour le développement, le programme de formation de l'AECID « ACERCA » et des actions de diversité culturelle). Le projet d'ouverture d'une antenne de l'Instituto Cervantes dans la capitale continue d'avancer.

D'après les chiffres de l'OCDE, en 2020 l'Espagne se situait juste derrière le Japon avec 8 362 255 EUR d'APD en équivalent-subvention déboursés en faveur de la Mauritanie.

1.2.2. Principaux acteurs espagnols de la coopération au développement

L'AECID dispose d'une unité de coopération à l'extérieur en Mauritanie, à savoir l'Office de la Coopération Espagnole (OCE), créé en 1998.

9. Anciennement connu sous le nom de OTC (office de coopération technique). Cette nouvelle dénomination (OCE) a été introduite par la loi 1/2023 du 20 février 2023 sur la coopération au développement durable et la solidarité mondiale.

L'APD en équivalent-subvention déboursée au titre de la coopération **décentralisée** s'est élevée à **9 millions d'euros** pour la période **2014-2020**, soit **18 % du montant total** de la coopération espagnole.

Les communautés autonomes ayant apporté la plus forte contribution depuis 2014 sont **l'Andalousie, la région de Valence et les Canaries**.

L'Andalousie s'est positionnée comme un acteur stratégique dans le domaine de la **santé**, en particulier de la **santé sexuelle et reproductive**, par le biais d'ONGD spécialisées.

La région de Valence participe à des projets de l'**UNICEF** portant sur **l'eau et l'assainissement** et sur **la violence de genre**. Elle finance également, par le biais d'ONGD, des projets de **développement rural** selon une approche genre dans le **sud de la Mauritanie**.

Les Îles Canaries participent à des projets de **santé et d'égalité des genres**, principalement par l'intermédiaire d'ONGD.

Il y a lieu de **souligner la complémentarité** des projets financés par les communautés autonomes et les collectivités locales avec les programmes de l'AECID.

Il est à noter qu'aucune communauté autonome n'a de présence institutionnelle permanente en Mauritanie.

Il convient également de mentionner le rôle de la coopération municipale par le biais du Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI), ainsi que celui d'autres groupements et entités locales.

À ce jour, dix-neuf ONGD espagnoles sont présentes en Mauritanie. Il est important de signaler que certaines d'entre elles ont décidé de mettre un terme à leur travail dans le pays, dont OXFAM, pour différentes raisons liées notamment aux sources de financement ou aux changements de stratégie et de priorités.

Il n'y a pas d'initiatives de coopération impliquant le secteur privé. Les entreprises espagnoles sont principalement présentes dans le secteur de la pêche.

L'APD totale pour la période couverte par le CAP (2014-2022) a dépassé les 52 millions d'euros, dont 58 % proviennent de l'AECID, 24 % d'autres ministères de l'administration générale de l'État et 18 % de la coopération décentralisée.

La CE en Mauritanie au cours de la période de mise en œuvre du précédent CAP n'a pas accordé d'APD

remboursable au cours des années visées. Néanmoins, un certain nombre de projets de développement ont été financés avec les fonds du Programme de Conversion de la dette Mauritanie-Espagne. Sur les 12,9 millions de dollars disponibles, la plupart est aujourd'hui engagée entre projets achevés et projets en cours, dans plusieurs secteurs.

L'APD apportée à la Mauritanie a été acheminée par l'intermédiaire d'institutions publiques. Dans le cas de l'AECID, 35 % de l'APD totale a été acheminée par l'intermédiaire d'institutions publiques et près de 60 % par le biais d'ONGD, le reste (5 %) concerne l'aide humanitaire et des projets culturels. En 2019 et 2020, aucune APD n'a été versée en faveur d'organismes multilatéraux de développement non financiers.

La CE a piloté ces dernières années trois projets de coopération déléguée de l'UE en Mauritanie : le programme RIMRAP, déjà achevé, et deux projets en cours de mise en œuvre, à savoir le projet PROMOPÊCHE, axé sur la pêche artisanale, d'un montant de 7 700 000 EUR, mis en œuvre à Nouadhibou par l'intermédiaire de TRAGSA, et un deuxième projet, d'un montant de près de 1 900 000 EUR, mis en œuvre avec la Région de Nouakchott dans le cadre de la COMSSA (Convention des maires pour l'Afrique subsaharienne).

Il faut souligner la présence de la FIIAPP en Mauritanie avec 7 experts recrutés sur le terrain, 2 bureaux de projet ouverts, et d'autres experts travaillant dans différents services ministériels mauritaniens. Cette fondation gère, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, un grand nombre de projets financés par l'UE sous forme de coopération déléguée, qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'APD apportée par l'Espagne.

La FCSAI, une fondation du secteur public rattachée au ministère de la Santé, contribuera à l'obtention de résultats dans le domaine de la santé, en particulier à travers la mise en œuvre du Programme de formation en spécialités médicales.

1.2.3. Organismes multilatéraux de développement

La Coopération Espagnole a une longue tradition de soutien à l'ONU et à sa réforme. Elle appuie la création de programmes spécifiques multi-acteurs et multi-donateurs.

Deux programmes du mécanisme « Fonds Commun pour les ODD » sont actuellement mis en œuvre en Mauritanie, un fonds dont la création a été annoncée lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2019 et auquel l'Espagne contribue à hauteur de 100 millions d'euros.

Les programmes en cours en Mauritanie sont les suivants :

- Projet de modèle intégré de protection sociale au Guidimagha (Mauritanie) (UNICEF/BIT/PAM) <https://mptf.undp.org/project/00118531>
- Projet d'exploitation de la Zakat pour financer les ODD en Mauritanie (PNUD/FNUAP/FAO) <https://mptf.undp.org/project/00122150>

Un nouveau guichet de financement (2022-2025) sera prochainement ouvert. Il compte, pour le moment, sur des contributions de l'Espagne. Les lignes de travail prévues sont les suivantes :

- Protection sociale et emploi, dans la continuité de l'engagement à « ne laisser personne de côté »
- Transformation du système alimentaire (Action pour le climat et l'énergie)
- Numérisation
- Appui aux personnes déplacées à l'intérieur du pays

Les Nations Unies sont présentes en Mauritanie à travers 17 organismes, fonds et programmes (résidents et non-résidents). Le Système des Nations Unies a élaboré le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Mauritanie couvrant la période 2018-2022.

Le travail multilatéral en Mauritanie est axé sur diverses initiatives à caractère régional présentant un intérêt particulier pour le pays. Les principaux programmes mondiaux et régionaux présents sont les suivants :

- FNUAP. La Mauritanie participe au Programme conjoint pour l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF), que l'AECID appuie depuis 2009. Le FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF, s'emploie à accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines et à fournir des services de soins afin d'atténuer les conséquences de ces pratiques. Ce programme se décline à l'échelle communautaire, nationale, régionale et internationale et vise à sensibiliser les populations aux dommages causés par les MGF et à renforcer les capacités des communautés, des femmes et des filles pour qu'elles décident de mettre fin à cette pratique.
- La Mauritanie fait également partie des pays bénéficiaires du programme mondial UNFPA Supplies, une initiative qui vise à fournir des produits sûrs, efficaces et fiables pour améliorer la santé sexuelle et reproductive.

- FAO. La Mauritanie participe au projet régional « Initiative eau et sécurité alimentaire en Afrique » (IESA), qui vise à soutenir les efforts déployés par les différents pays du Sahel afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en optimisant l'accessibilité et la gestion de l'eau et des terres à usage agricole, en valorisant, par la gestion des ressources en eau, le développement de l'agriculture d'irrigation et en soutenant le développement durable du pâturage par le biais des communautés pastorales dans les pays prioritaires de la Coopération Espagnole au Sahel.
- PNUD. Dans le cadre du Programme mondial d'appui aux contributions déterminées au niveau national (CDN), la Mauritanie est l'un des 5 pays dans lesquels des actions sont en cours pour que le pays adopte des mesures d'adaptation au changement climatique.

L'**Union Européenne** en Mauritanie (délégation de l'UE et États membres) n'a pas engagé de processus de programmation conjointe. Aucune mise en œuvre conjointe n'est prévue pour le moment. Les agences de coopération allemande, française et belge sont présentes en Mauritanie.

L'Espagne a travaillé et participé activement avec la DUE et les autres États membres à la création de deux initiatives Équipe Europe pour la programmation 2021-2027 :

- « Pour la transition vers une économie verte et bleue en Mauritanie »
- « Pour le renforcement du développement humain en Mauritanie »

Dans le cadre de la programmation de l'UE pour la période 2021-2027, ces deux initiatives devraient être renforcées.

En octobre 2023, le projet d'une nouvelle initiative « hydrogène vert » a été présenté.

Des programmes de coopération sont mis en œuvre en Mauritanie par la Suisse, le Canada, les États-Unis et le Japon. Parmi les bailleurs de fonds non traditionnels, on peut également citer la Turquie, la Chine, l'Inde, l'Arabie Saoudite, le Qatar et la Banque islamique de développement.

Les institutions financières internationales les plus importantes et les plus actives en Mauritanie sont le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Agence Française de Développement (AFD). Le FMI a approuvé fin 2021 un nouveau programme dont le lancement devrait être précédé d'une série de missions.

Enfin, il convient de noter que dans le domaine de la santé, la Mauritanie bénéficie également du soutien du Fonds mondial auquel l'Espagne contribue ponctuellement.

1.3. ANALYSE DE LA STRATÉGIE NATIONALE AXÉE SUR LES 5 P « POUR NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »

En 2016, le gouvernement mauritanien a procédé au lancement de la Stratégie de croissance et de prospérité partagée 2016-2030. Cette stratégie fait de l'inclusion et du renforcement des capacités des populations le fil conducteur et le moteur de l'action gouvernementale, en associant la recherche de la croissance inclusive et la mise en place de programmes qui entendent ne laisser personne de côté.

La SCAPP¹⁰ a été élaborée en tenant compte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle couvre la période 2016-2030.

La Mauritanie a présenté son Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en 2019.

À cet égard, il est important de souligner que, étant donné que le système national de statistiques ne dispose pas toujours des informations nécessaires pour mener à bien cet exercice, le gouvernement mauritanien s'est également appuyé sur l'Enquête auprès des ménages de 2014.

Il faut aussi rappeler que la pandémie a eu un impact sur les programmes et les projets qu'il était prévu de mettre en œuvre. Elle a principalement entraîné un ralentissement du dynamisme et une réduction de la croissance économique nationale, avec toutes les conséquences qui en découlent.

La SCAPP s'articule autour de trois leviers stratégiques, qui poursuivent trois objectifs : promouvoir une croissance forte et durable (levier n°1) ; développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base (levier n°2) ; renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions (levier n°3).

1.3.1. Personnes

Le volume 1 de la SCAPP souligne que la Mauritanie, de par sa position géographique, sa structure démographique et sociale, son niveau actuel de développement et ses moyens, est confrontée, comme la plupart de ses voisins, à des risques, internes et externes, de déstabilisation et d'insécurité qu'elle est parvenue jusqu'ici à contenir et même à réduire, notamment depuis les cinq

dernières années. Il précise également que, en dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics, il est nécessaire de renforcer la cohésion sociale, ainsi que les moyens alloués aux forces armées et de sécurité.

Parmi les projets ou « chantiers » prioritaires (selon la terminologie utilisée dans la SCAPP), le chantier 10 est consacré à la capture du dividende démographique et s'articule autour de deux axes principaux : l'engagement politique en faveur du dividende démographique¹¹ et l'accélération des politiques pro dividende démographique.

L'objectif de ce chantier est d'assurer une veille permanente et une coordination efficace afin que les politiques socioéconomiques aboutissent à la capture du dividende démographique. Il s'agit, en définitive, d'œuvrer à l'accélération de la transition démographique et à la coordination des politiques socioéconomiques en faveur de la capture du dividende démographique.

Par ailleurs, le levier n°2, consacré au développement du capital humain et à l'accès aux services sociaux, se décline en différents chantiers :

- un chantier stratégique de relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, pour garantir à tous une éducation de base, d'au moins 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité, développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire, améliorer la gouvernance du secteur éducatif, améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, développer la formation technique et professionnelle et promouvoir l'enseignement originel et lutter contre l'analphabétisme ;
- un chantier stratégique d'amélioration des conditions d'accès aux services de santé afin d'améliorer la gouvernance et les prestations du secteur de la santé ;
- un chantier stratégique de l'emploi pour tous et de promotion de la jeunesse et du sport, visant à promouvoir l'emploi productif et le travail décent pour tous, ainsi que la culture, la jeunesse et le sport ;
- un chantier stratégique pour une meilleure résilience des couches les plus vulnérables, axé sur la protection sociale, l'égalité des genres, l'enfance et la famille, et visant à garantir l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux services d'assainissement, à assurer pour tous l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures, et à encourager le développement des secteurs du bâtiment et de l'habitat.

10. Acronyme usuel de « Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée ».

11. Phase pendant laquelle l'équilibre entre les âges d'une population donnée offre une opportunité de développement.

1.3.2. Prospérité

Le levier n°1 a pour objectif de promouvoir une croissance économique forte, partagée et durable, participant au plein emploi productif et au travail décent pour tous (ODD 8). Il s'organise autour de trois objectifs spécifiques : i) promouvoir la diversification et la transformation économiques ; ii) développer les infrastructures de soutien à la croissance ; iii) promouvoir un secteur privé compétitif.

Les chantiers de ce levier se fondent sur un scénario de croissance qui vise une croissance annuelle moyenne de 5 % à travers la réalisation des potentiels dans différents secteurs porteurs de l'économie.

Ces différents chantiers poursuivent les objectifs suivants :

- redynamiser et promouvoir les secteurs économiques porteurs disposant de potentiels de croissance et d'emploi considérables et d'avantages comparatifs confirmés ;
- permettre aux opérateurs économiques, chacun suivant la nature de son besoin, d'accéder aux services essentiels permettant de développer des activités économiques compétitives et ce à des coûts supportables. Afin d'atteindre cet objectif, quatre interventions principales sont programmées : i) accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; ii) renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports ; iii) développement des secteurs du bâtiment et de l'habitat ; iv) développement du secteur de l'hydraulique.

1.3.3. Planète

La Mauritanie fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. Elle a présenté sa première CDN (Contribution Déterminée au Niveau National) en 2015. En 2021, le pays a dressé un bilan du premier quinquennat de mise en œuvre de la SCAPP (2016-2020) avant de définir le plan d'action du deuxième quinquennat (2021-2025). Il a alors mis à jour sa CDN. La CDN actualisée de la Mauritanie prévoit une réduction nette de 11 % des émissions de GES pour l'ensemble de l'économie en 2030. Cet engagement se décline en 33 mesures inscrites dans la CDN. Dans la SCAPP, le chantier stratégique consacré à une meilleure gouvernance environnementale, une gestion rationnelle des ressources naturelles et une réduction des risques de catastrophes privilégie trois axes :

- la politique intégrée d'exploitation des écosystèmes ;
- la préservation et la valorisation des ressources naturelles ;
- la protection des villes côtières contre les risques d'incurSION marine et les inondations.

1.3.4. Paix

Le chantier stratégique de la SCAPP pour l'amélioration de la gouvernance politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité poursuit l'amélioration de la gouvernance politique, le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, la construction d'une paix durable et de la cohésion sociale, la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent et une meilleure gestion des migrations.

Tout en renforçant les acquis, la SCAPP entend assurer au pays une gouvernance politique efficace, reposant sur des institutions démocratiques fortes et respectées, dans un climat d'ouverture sur l'ensemble des acteurs politiques. En matière de défense et de sécurité, il s'agit de préserver les acquis et de donner aux forces armées et de sécurité les moyens de jouer pleinement leur rôle, au plan national, régional et international, tout en s'adaptant constamment aux nouveaux défis sécuritaires. La consolidation d'une paix durable et de la cohésion sociale requiert la création de toutes les conditions nécessaires à une paix sociale durable. C'est pourquoi la SCAPP prévoit également de protéger les jeunes contre la radicalisation, l'extrémisme violent et autres comportements déviants. Enfin, en ce qui concerne la gestion migratoire, l'objectif est de l'améliorer en contrôlant les entrées et les sorties du territoire afin d'atténuer les effets pervers de la migration et d'en exploiter les aspects positifs, dans le respect de la réglementation internationale.

1.3.5. Partenariats

Afin d'atteindre les objectifs du levier n°1, la SCAPP prévoit de renforcer les partenariats public-privé (PPP) et d'impulser les échanges dans le domaine des affaires. Ce renforcement des PPP vise à obtenir des outils de financement additionnels et à favoriser la contribution du secteur privé dans le cadre d'une politique cohérente de développement des infrastructures et des services publics nécessaires au développement du pays.

En matière de développement local et de décentralisation, certaines organisations souhaitent contribuer à la mise en place de structures d'intercommunalité et de projets interterritoriaux pour favoriser le partenariat et la solidarité entre les collectivités locales.

La réduction des risques de catastrophes et la préparation et la réponse aux urgences bénéficient d'une attention particulière avec l'adoption de réformes juridiques et institutionnelles appropriées, un système d'alerte précoce, une intégration systématique dans les stratégies sectorielles et la mise en place de partenariats efficaces mettant à contribution toutes les parties prenantes pour mobiliser les financements adéquats (État, partenaires techniques et financiers, communautés, etc.).

1.4. CONCLUSIONS

La mise en œuvre du CAP 2024-2027 devra prendre en compte la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) et le Programme prioritaire élargi du Président (PPEP). Ce programme s'articule autour des principaux axes suivants : (i) développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; (iii) valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ; (iv) appui au secteur privé (formel et informel) ; (v) reboisement et création d'emplois ; (vi) gouvernance et mise en œuvre du programme.

L'alignement de la SCAPP sur les ODD est solide et devrait faciliter l'alignement sur la stratégie nationale de développement.

Le CAP 2024-2027 intègre les priorités de la loi sur la coopération au développement durable et la solidarité mondiale, dont l'adoption a précédé de peu l'élaboration du présent document, ainsi que les priorités et les orientations du V^e Plan Directeur de la Coopération Espagnole et du VI^e Plan Directeur en Cours de Rédaction.

Le bilan du CAP précédent a montré que, pour aborder l'élaboration du nouveau cadre association pays, il était essentiel de :

- capitaliser l'expérience de la CE et sa reconnaissance en tant qu'acteur actif dans des domaines tels que la santé et le genre (avec une approche tenant compte de la diversité culturelle), ou encore la modernisation de l'agriculture, afin d'instaurer un dialogue politique actif et de le mettre en relation avec les interventions en vue d'une rétroalimentation mutuelle (dialogue-action) ;
- bien définir les résultats de développement auxquels il est prévu de contribuer et planifier un système de suivi-évaluation réalisable ;
- promouvoir une intégration transversale des approches fondées sur le genre, les droits humains, la diversité culturelle et la protection de l'environnement, dans l'ensemble des interventions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau CAP.

La prévisibilité à moyen terme de la CE demeure faible. Il faudra donc lui accorder un certain degré d'attention afin d'équilibrer les ressources disponibles, ou dont on prévoit la disponibilité, et les résultats de développement attendus. Comme dit plus haut, un nouveau guichet de financement (2022 - 2025) sera ouvert, alimenté pour le moment par les contributions de l'Espagne.

Dans les domaines où elle intervient déjà, la CE bénéficie d'une très bonne image auprès des différents ministères, des régions et des communes. Il s'agira de capitaliser ces impressions favorables pour, notamment, consolider le dialogue politique au cours du nouveau cycle de programmation.

L'égalité des genres est une marque d'identité de la Coopération Espagnole et un avantage comparatif reconnu vis-à-vis d'autres agences de développement. Tout au long des processus de prise de décisions stratégiques ainsi que pour le positionnement futur de la CE dans les secteurs prioritaires, il faudra bien tenir compte de la contribution à l'ODD 5, du fait de la diversité ethnique et culturelle dont se font écho les premières pages de ce document.

Il serait judicieux de poursuivre les interventions dans les domaines où la CE s'est déjà positionnée ces dernières années, à savoir la gouvernance, le développement rural, la sécurité alimentaire et la santé-nutrition. Par ailleurs, l'intégration des questions liées au changement climatique et à la protection de l'environnement, de même que le travail au sein de partenariats, peuvent renforcer la complémentarité avec d'autres bailleurs de fonds et d'autres interventions, et, en particulier, favoriser la Programmation Conjointe et l'alignement sur les initiatives Équipe Europe.

2

RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1. CONTRIBUTION À L'AGENDA NATIONAL 2030

La SCAPP affirme une vision : construire la Mauritanie que son gouvernement veut pour 2030. Une société riche de sa diversité, une économie prospère et robuste, un capital humain valorisé, une gouvernance renforcée dans toutes ses dimensions, un environnement préservé au service du développement durable : ce sont là autant de facteurs déterminants que la Mauritanie prend en compte pour développer dans ce document stratégique une ambition réaliste qui lui permettra d'avancer sur la bonne voie afin d'être au rendez-vous de ses engagements internationaux.

La SCAPP propose d'articuler les efforts autour de trois axes principaux ou, pour reprendre sa terminologie, trois « leviers stratégiques » :

Levier stratégique n°1 : promouvoir une croissance forte, durable et inclusive

- Promouvoir la diversification et la transformation économiques ;
- Développer les infrastructures de soutien à la croissance ;
- Promouvoir un secteur privé compétitif.

Levier stratégique n°2 : développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base

- Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Améliorer les conditions d'accès aux services de santé et de nutrition de qualité ;
- Promouvoir l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité ;
- Assurer une forte inclusion sociale par un accès équitable à des services de base de qualité.

Levier stratégique n°3 : renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions

Le CAP 2024-2027 s'inspire clairement de la vision de la SCAPP. Il entend s'aligner sur les objectifs qui y sont fixés

et contribuer à leur réalisation en apportant la valeur ajoutée et l'avantage comparatif de la Coopération Espagnole. Son action répond parfaitement à l'ambition inscrite dans la SCAPP d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

Le présent CAP ne définit pas de secteurs stratégiques en tant que tels, mais priorise son action autour de trois axes verticaux et de deux axes transversaux :

- Axe 1. Promouvoir la diversification et la transformation économiques par la dynamisation et la promotion de secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi.
- Axe 2. Développer le capital humain et faciliter l'accès aux services de base de qualité.
- Axe 3. Contribuer au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.
- Axe transversal 1. Promouvoir des mesures d'adaptation au changement climatique.
- Axe transversal 2. Accroître la présence et la participation active des femmes et des jeunes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

La contribution de la CE à la SCAPP et, partant, à l'Agenda 2030, privilégiera un ensemble d'ODD en ciblant les domaines où elle peut apporter une plus grande valeur ajoutée, compte tenu des capacités techniques, économiques et humaines des acteurs de la CE déployés sur le territoire, ainsi que des relations existantes entre les différents secteurs où se produisent les interventions.

Cette approche vise, en définitive, à optimiser la complémentarité entre les secteurs et les domaines d'expertise, à consolider la capacité d'intervention et surtout à favoriser la capitalisation des avantages comparatifs et des valeurs ajoutées de la Coopération Espagnole en Mauritanie.

Le fait de privilégier certains ODD ne suppose pas l'exclusion des autres ODD, puisqu'il existe une complémentarité naturelle entre les 17 objectifs de l'Agenda 2030. La Coopération Espagnole ciblera son action sur les ODD auxquels elle apporte une valeur ajoutée en Mauritanie et qui sont énoncés ci-dessous.

2.1.1. ODD 1 PAS DE PAUVRETÉ



En termes de réduction de la pauvreté, les objectifs de la SCAPP coïncident avec les cibles de l'ODD 1. La SCAPP se fixe en particulier pour objectif à l'horizon 2030 d'éliminer complètement l'extrême pauvreté et de réduire de moitié, au moins, la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

Les priorités du gouvernement seront orientées vers la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8), en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1).

La Coopération Espagnole dispose d'une solide expertise en matière de lutte contre la pauvreté en Mauritanie et elle consolidera cette dynamique avec la mise en œuvre du CAP 2024-2027. Elle articulera son action autour des axes suivants :

- poursuivre et intensifier la lutte contre la pauvreté et la faim, en mettant expressément l'accent sur l'approche de genre et en accordant une attention toute particulière aux populations les plus vulnérables ;
- promouvoir des changements dans les habitudes alimentaires pour améliorer la lutte contre la pauvreté.

2.1.2. ODD 2 FAIM « ZÉRO »



« Produire plus et mieux », tel est le grand défi auquel l'agriculture mauritanienne est aujourd'hui confrontée.

La SCAPP et la SDRS (Stratégie de Développement du Secteur Rural) ont en commun un objectif primordial : assurer la transition d'une agriculture de subsistance essentiellement traditionnelle et locale vers une agriculture plus moderne, plus productive et plus compétitive sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux, capable de renforcer la résilience du pays face à l'insécurité alimentaire et de favoriser une croissance économique inclusive et durable, à même de réduire les inégalités et de créer des emplois et de la richesse.

La SCAPP, dont l'approche est plus globale que celle de la SDRS, prévoit trois types d'intervention pour avancer vers la réalisation de l'ODD 2 : (i) promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable ; (ii) développement de filières animales compétitives et gestion durable du système agricole ; (iii) préservation de la pêche et du patrimoine environnemental marin et intégration accrue du secteur de la pêche dans l'économie nationale et mondiale.

Par ailleurs, la transformation de l'agriculture en Mauritanie grâce au développement de filières porteuses est confrontée à de grands défis qui doivent être abordés en priorité, à savoir :

- la mise en valeur des terres agricoles ;
- la fourniture d'intrants agricoles ;
- le stockage, le conditionnement, le transport, la distribution et la commercialisation ;
- le soutien technique et financier.

Pendant la période de mise en œuvre du CAP 2024-2027, la Coopération Espagnole contribuera à l'ODD 2 avec des interventions visant à :

- renforcer le développement économique local ;
- moderniser et améliorer les capacités de production à l'échelle locale ;
- améliorer l'accès au financement pour les petits producteurs et les petites productrices ;
- promouvoir les chaînes de valeur porteuses et avec un potentiel d'impact au niveau local et régional.

2.1.3. ODD 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



La SCAPP reconnaît que le renforcement du système de santé est essentiel et nécessaire à la transformation de la société mauritanienne.

Elle identifie plusieurs grands défis à relever dans ce domaine : (i) améliorer la gouvernance du secteur de la santé ; (ii) améliorer les prestations du secteur de la santé ; (iii) prendre un engagement politique en faveur du dividende démographique ; (iv) accélérer les politiques pro dividende démographique.

La Coopération Espagnole concentrera ses efforts sur:

- le développement de la couverture sanitaire et l'amélioration de l'accès des personnes les plus vulnérables au système de santé ;
- l'amélioration de l'offre des services de santé ;
- le renforcement de la disponibilité de médicaments et de matériels médicaux, et l'amélioration de l'accès à des plateformes techniques adaptées ;
- le renforcement des capacités et des compétences des ressources humaines ;
- l'amélioration du système d'information dans le domaine de la santé et son adaptation aux besoins du pays.

2.1.4. ODD 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Dans le cadre de la promotion de la participation citoyenne des femmes et de la lutte contre les discriminations fondées sur le genre, la SCAPP se fixe pour objectif que les femmes puissent jouir de leurs pleins droits et participer pleinement au développement socioéconomique du pays.

Elle articule ce chantier autour de deux interventions principales :

- la promotion de la participation citoyenne des femmes ;
- la lutte contre les discriminations fondées sur le genre.

La promotion de la participation citoyenne des femmes sera ainsi renforcée à travers une implication encore plus forte dans la vie publique, communautaire et politique, pour constituer un puissant levier de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de renforcement des capacités et des pouvoirs de négociation. Cette action devrait permettre de réduire sensiblement les facteurs à l'origine des disparités de genre, de renforcer la participation des femmes dans les sphères de prise de décision et d'améliorer leur accès aux sources et facteurs de production en général.

La lutte contre les discriminations fondées sur le genre et la diffusion de la culture de l'égalité seront promues, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits humains et la diversité culturelle qui caractérise le pays. La lutte contre les stéréotypes de genre est une condition pour pérenniser et inscrire les acquis et les réformes récentes dans le vécu concret des femmes, des hommes et de la société dans son ensemble.

Les principaux résultats attendus sont : (i) un meilleur ciblage des campagnes de sensibilisation et de communication sociales ; (ii) l'élimination des stéréotypes de genre ; (iii) l'inscription des stratégies de sensibilisation et de communication dans une perspective de long terme afin d'accompagner et de renforcer tous les chantiers de lutte contre la pauvreté féminine dans ses multiples dimensions, de promouvoir la connaissance des perceptions des populations dans leur diversité des questions relatives aux relations sociales de genre ; (iv) l'élaboration, en partenariat avec les organisations professionnelles, d'une charte éthique destinée à promouvoir la culture de l'égalité à travers l'ensemble des médias et canaux de communication ; (v) l'implantation de cette charte en impliquant directement l'ensemble des producteurs d'émissions informatives et programmes culturels, ainsi que les créateurs dans divers domaines artistiques.

Dans le cadre du présent CAP, la Coopération Espagnole ciblera ses actions pour :

- assurer une prise en charge holistique des femmes et des filles victimes de violences basées sur le genre, comprenant les volets suivants : information, accueil des victimes, dispositifs de signalement, assistance juridique, psychologique et médicale ;
- contribuer à l'augmentation de la présence et de la participation active des femmes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle sur un pied d'égalité avec les hommes. La diversité culturelle constituera un élément essentiel à prendre en compte dans ce domaine.

2.1.5. ODD 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Le levier stratégique n°3 de la SCAPP a pour objectif le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Il comprend plusieurs chantiers stratégiques, dont l'un est consacré au développement et à la décentralisation. Ce chantier vise à contribuer au renforcement de la politique de décentralisation. Outre ce levier, qui fait directement référence à l'ODD 11, d'autres chantiers relevant du levier n°1, consacré à la promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable, intègrent également la durabilité du développement socioéconomique des villes et des communautés.

La Coopération Espagnole contribuera à l'ODD 11 :

- en assurant la continuité des interventions mises en œuvre en faveur de villes et de communautés durables ;
- en intégrant l'approche environnementale dans ses interventions et, en particulier, en mettant en œuvre des actions favorables à l'adaptation et à l'urbanisation durable ;
- en intégrant la stratégie en faveur de la culture et du développement durable de la Coopération Espagnole ;
- en concentrant ses actions dans les espaces urbains et périurbains.

2.2. PORTÉE TERRITORIALE

Au niveau géographique, le CAP 2024-2027 s'appuiera sur une approche à deux échelles qui tient compte, d'une part, de la portée nationale des politiques publiques et, de l'autre, de l'impact des initiatives régionales et locales.

Ainsi, les initiatives visant à renforcer les politiques publiques auront une portée nationale. De même, certaines interventions auront une portée non délimitée, notamment celles liées à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) ou à la coopération universitaire, les projets liés à la culture pour le développement ou d'autres actions culturelles.

Cela étant, la Coopération Espagnole entend travailler selon une approche territoriale afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes possible et d'avoir un impact majeur. Pour la CE, engager des processus de décentralisation et de déconcentration dans les domaines prioritaires de son action s'impose comme une nécessité. Cette démarche permet, en effet, de **faire le pont entre les opportunités qu'offrent les régions et les besoins des populations, grâce à l'implantation de procédés de production de proximité et l'amélioration des services dans le cadre des priorités tracées au niveau national.**

Pour les actions reposant sur une approche territoriale, la CE concentrera ses efforts sur Nouakchott et sur les régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha et Nouadhibou. Afin d'accroître et d'assurer l'impact des interventions, la priorité sera accordée aux zones ayant la plus forte concentration de population, notamment les villes intermédiaires.

La sélection des régions a été opérée en tenant compte : (i) des domaines dans lesquels les acteurs de la Coopération Espagnole ont la plus vaste expérience ; (ii) des opportunités de production et du déficit d'emploi que présentent les différentes zones ; (iii) de la disposition des autorités régionales/locales à s'engager dans une ligne d'action avec les acteurs de la Coopération Espagnole. La concentration géographique s'inscrit dans la continuité du Cadre d'Association précédente afin d'éviter la dispersion des efforts.

Étant donné que le CAP est un outil de planification souple et adaptable au contexte, la concentration géographique peut être subordonnée aux besoins spécifiques de certaines régions ou à la pertinence de s'aligner et de s'harmoniser avec d'autres acteurs. Toute décision en ce sens devra prendre en compte l'expérience acquise par la Coopération Espagnole dans le pays et ses avantages comparatifs dans les axes de travail prioritaires ou les domaines d'action proposés. Ces considérations territoriales ne s'appliquent pas aux actions menées dans le cadre d'interventions d'urgence, de relèvement et de reconstruction post-crise ou à celles visant à renforcer le nexus humanitaire-développement.

2.3. CADRE DE RÉSULTATS

Le présent CAP ne définit pas de secteurs stratégiques en tant que tels, mais articule la priorisation de ses actions autour des trois axes verticaux et des deux axes transversaux suivants :

- Axe 1. Promouvoir la diversification et la transformation économiques par la dynamisation et la promotion des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi.

- Axe 2. Développer le capital humain et faciliter l'accès à des services de base de qualité.
- Axe 3. Contribuer au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.
- Axe transversal 1. Promouvoir des mesures d'adaptation au changement climatique.
- Axe transversal 2. Renforcer la présence et la participation active des femmes et des jeunes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

La contribution de la CE à la SCAPP et, partant, à l'Agenda 2030, privilégiera un ensemble d'ODD en ciblant les domaines où elle peut apporter une plus grande valeur ajoutée, compte tenu des capacités techniques, économiques et humaines des acteurs de la CE déployés sur le territoire, ainsi que des relations existantes entre les différents secteurs où se produisent les interventions.

Cette approche vise, en définitive, à optimiser la complémentarité entre les secteurs et les domaines d'expertise, à consolider la capacité d'intervention et surtout à favoriser la capitalisation des avantages comparatifs et des valeurs ajoutées de la Coopération Espagnole en Mauritanie.

En résumé, la Coopération Espagnole poursuit les **résultats de développement (RD)** et les **résultats intermédiaires (RI)** suivants :

- Axe 1. Promouvoir la diversification et la transformation économiques par la dynamisation et la promotion des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi.

RD 1. Promouvoir des modèles d'agriculture, d'élevage et de pêche productifs, compétitifs et durables.

RI 1.1 - Les petits producteurs produisent de manière durable et résiliente pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

RI 1.2 - Les petits producteurs augmentent la compétitivité et améliorent les chaînes de valeur agricoles.

RI 1.3 - Les petits producteurs renforcent leurs capacités organisationnelles en matière de gestion et leurs compétences.

- Axe 2. Développer le capital humain et faciliter l'accès à des services de base de qualité.

RD 2. Améliorer l'accès à un système de santé de qualité pour les personnes en situation de vulnérabilité.

RI 2.1 - Améliorer les mécanismes et les processus de couverture sanitaire (CNASS), de gestion et de bonne gouvernance.

RI 2.2 - Renforcer les ressources (humaines, techniques et matérielles) du système de santé.

RD 3. Les populations rurales renforcent leur résilience et réduisent leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle face aux chocs exogènes.

RI 3.1 - Renforcer et améliorer la décentralisation des capacités logistiques et de stockage, ainsi que l'assistance aux populations rurales vulnérables lors des périodes difficiles de l'année.

- Axe 3. Contribuer au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

RD 4. Contribuer à améliorer l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains.

RI 4.1 - Les femmes et les enfants victimes de VBG bénéficient d'une prise en charge complète (information, accueil, dispositifs

de signalement, assistance juridique, psychologique et médicale).

RI 4.2 - Réduire la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans ses différentes manifestations.

RD 5. Les stratégies nationales sont mises en œuvre au niveau régional.

RI 5.1 - Les régions mauritaniennes se voient renforcées en termes d'approche territoriale et d'organisation locale.

- Axe transversal 1. Promouvoir des mesures d'adaptation au changement climatique.

- Axe transversal 2. Renforcer la présence et la participation active des femmes et des jeunes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

3

PARTENARIATS POUR LA STRATÉGIE

3.1. RÉSEAU DE PARTENARIATS

Comme le rappelle le V^e Plan Directeur de la Coopération Espagnole, l'Agenda 2030 met l'accent sur les avantages et le grand potentiel qu'offrent les partenariats, et prône la création, à travers l'ODD 17, d'un Partenariat mondial pour le développement durable autour de la construction d'alliances et de la mobilisation des savoirs, de la capacité technique, de la technologie et des ressources, avec la participation du plus grand nombre de partenaires possible. Il existe un large consensus sur le principe que de telles alliances mondiales peuvent évoluer en coalitions d'action ayant pour but de réduire la pauvreté.

L'engagement de la Coopération Espagnole à participer à ce Partenariat mondial est profond et se traduit par la promotion de partenariats multipartites impliquant les acteurs de la coopération internationale, publics et privés, le secteur des entreprises et la société civile. Ces partenariats sont créés entre acteurs espagnols ou avec des acteurs des pays partenaires.

Les avantages du travail en partenariat sont bien connus et vont d'une harmonisation et d'un alignement renforcés à une plus grande capacité de dialogue politique, en passant par une aide et une efficacité de l'aide accrues.

Les principales institutions mauritaniennes avec lesquelles des liens devraient être noués sont : le Ministère de l'Économie et du Développement Durable, le Ministère de l'Élevage, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de la Justice, les ONGD locales et les collectivités locales et régionales.

Dans le cadre du présent CAP, les principaux acteurs sont les suivants :

Administration Générale de l'État et autres entités du secteur public institutionnel de l'État

L'administration générale de l'État (AGE) est représentée en Mauritanie par l'Ambassade d'Espagne à Nouakchott et par l'Office de la coopération espagnole (OCE) de l'AE-CID en tant qu'unité de coopération à l'extérieur (ministère des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, MAUC). Le ministère, à travers le secrétariat d'État à la Coopération internationale, est chargé de planifier, de diriger, de mettre en œuvre et d'évaluer la politique de coopération internationale au développement. L'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID), qui est rattachée à ce secrétariat d'État, a pour mission de promouvoir, de gérer et d'exécuter cette politique à travers différents instruments et modalités.

D'autres ministères et entités publiques contribueront au développement du Cadre de association avec la Mauritanie :

le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique et du Défi démographique, le ministère de l'Égalité, le ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, le ministère du Travail, le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Santé par l'intermédiaire de la FCSAI, et la Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration et les politiques publiques (FIIAP).

Communautés Autonomes et Collectivités Locales

Dans le système espagnol de coopération au développement, les communautés autonomes et les collectivités locales fournissent une large part de l'APD espagnole aux pays partenaires.

Dans le cadre du présent CAP, des partenariats seront créés avec toutes les communautés autonomes et les collectivités locales, en particulier celles qui ont inscrit la Mauritanie au cœur de leur stratégie de coopération au développement.

Organisations non Gouvernementales de Développement

Dix-neuf ONG espagnoles sont présentes en Mauritanie : Action contre la faim (ACF), ADRA, Alianza Por La Solidaridad, Asociación Proyectos Sahel, CBD Habitat, Caritas, CERAI, CIDEAL, Cives Mundi, Desarrollo y Consultoría Pro-Mundis (DCPM), Enfermeras para el Mundo, InteRed, Manos Unidas, Médecins du monde (MDM), Medicus Mundi, Radio ECCA, REPAD, Save the Children, Terre des Hommes (TdH).

Des partenariats seront noués avec toutes ces ONG, ainsi qu'avec d'autres également présentes en Mauritanie.

Union Européenne

Le travail de l'Union Européenne en Mauritanie s'inscrit dans le cadre du programme indicatif pluriannuel 2021-2027 de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale appelé « l'Europe dans le monde ».

Il n'y a pas de programmation conjointe en Mauritanie, mais il existe des initiatives conjointes lancées par l'Union Européenne avec des États membres, à savoir les accords de délégation de gestion dans les domaines du développement rural et de la pêche artisanale (avec l'Allemagne, la France et la Belgique), dans le domaine des finances publiques et de la fonction publique (avec la France) et dans le secteur de la santé (avec la Belgique).

Dans le cadre du présent CAP, la CE renforcera ses partenariats avec l'UE et avec les États membres présents en Mauritanie.

L'UE et les États membres ont lancé deux initiatives Équipe Europe, l'une visant le développement humain et l'autre la transition vers une économie verte et bleue. La CE continuera de participer au développement de ces initiatives.

Organisations Internationales

Une coordination sera mise en place avec les initiatives et organismes régionaux suivants : l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la CEDEAO, le G5 Sahel, l'Alliance Sahel et les agences des Nations Unies présentes en Mauritanie.

Secteur privé – entreprises et organisations d'entreprises

La Coopération Espagnole accordera une attention particulière au programme de coopération de la Macaronésie, auquel les îles Canaries participent activement, afin de créer des synergies et des complémentarités.

Universités et centres d'enseignement et de recherche

Les échanges avec les universités espagnoles, notamment en matière de recherche appliquée dans des secteurs tels que l'agriculture, la lutte contre le changement climatique (stratégies d'adaptation et promotion des énergies renouvelables) et la technologie pour la santé, présentent un potentiel à explorer.

3.2. MODALITÉS ET INSTRUMENTS

L'aide bilatérale directe sera principalement dirigée vers les organismes publics et les organisations de la société civile mauritanienne (OSC), tandis que l'aide bilatérale indirecte sera acheminée principalement par l'intermédiaire des ONGD espagnoles.

Une partie de l'aide pourrait être orientée vers l'aide multilatérale ou multibilatérale par le biais d'organisations internationales.

L'instrument de crédit aux États (aide remboursable) est un instrument qui sera étudié afin d'en évaluer la faisabilité, au vu de l'amélioration de la situation économique de la Mauritanie.

Les principaux instruments qui seront utilisés pour acheminer l'APD espagnole pendant la période de mise en œuvre du CAP sont les suivants :

3.2.1. Projets et programmes

Le rôle des ONGD espagnoles en Mauritanie est fondamental. L'AECID elle-même reconnaît qu'elles constituent des acteurs clés pour la mise en œuvre des politiques de coopération. L'essentiel de l'APD espagnole gérée par les ONGD est attribué dans le cadre d'appels à projets concurrentiels, portant sur des projets de développement, des actions d'innovation, des conventions de développement de l'AECID, des conventions d'urgence et des projets de coopération décentralisée.

Afin d'atteindre les résultats de développement définis, les ONGD espagnoles comptent presque systématiquement sur l'appui et la collaboration d'OSC mauritaniennes, ces dernières jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre des interventions de la Coopération Espagnole.

3.2.2. Coopération Technique

La coopération technique est définie, selon le CAD de l'OCDE, comme une « modalité de coopération destinée à renforcer les capacités des individus et des organisations, en offrant des services d'experts, des programmes de formation et des possibilités d'apprentissage ». Elle se caractérise par l'« apport de savoir-faire sous la forme de personnel, de formation, de recherche, de services de conseil, ou de tout autre modalité d'appui technique contribuant à la réalisation des objectifs de développement dans les pays partenaires ».

La modalité de coopération technique que la Coopération Espagnole utilisera en Mauritanie est celle des actions de conseil technique, de renforcement des capacités et de formation, comme cela a été le cas précédemment, à travers la formation de médecins dans des spécialités prioritaires pour la Mauritanie afin de contribuer à améliorer l'accès aux soins de santé et la qualité de ceux-ci.

La possibilité d'étendre cette modalité à d'autres secteurs prioritaires du présent CAP sera examinée.

3.2.3. Coopération Multilatérale et Multibilatérale

Au cours de la période de mise en œuvre du présent CAP, la possibilité de collaborer avec les partenaires prioritaires de la Coopération Espagnole sera étudiée, notamment avec la FAO, le PAM, l'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA (cette liste n'étant pas exhaustive). Les relations avec l'Alliance Sahel seront également maintenues. Cet instrument sera priorisé dans les zones difficiles d'accès.

3.2.4. Coopération Déléguée (Union Européenne)

Les fonds délégués font l'objet d'accords entre l'UE ou l'État membre donateur et l'AECID, sous la forme de coopération déléguée, de blending (financement combiné) ou de subventions. La coopération déléguée est une forme de coopération technico-financière impliquant le transfert des ressources et de la responsabilité de suivi. Au cours de la période 2024-2027, la Coopération Espagnole devrait contribuer à diverses opérations de coopération déléguée dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de la protection de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique et de la croissance économique.

S'il est vrai que cet instrument ne sert pas à acheminer l'APD espagnole, la CE fera en sorte, en s'appuyant sur l'expérience acquise, qu'il soit complémentaire au CAP. Il en ira de même pour les activités d'échange de dette, le cas échéant.

3.2.5. Aide remboursable FONPRODE (Fonds Pour la Promotion du Développement)

Des opérations financières remboursables peuvent être effectuées par la Coopération Espagnole à travers le FONPRODE. Les instruments utilisés par ce Fonds sont les crédits aux États, les contributions aux fonds d'investissement et l'inclusion financière (microfinance).

Pendant la période 2024-2027, la possibilité de mener des opérations par l'intermédiaire des instruments du FONPRODE pourrait être envisagée si la situation économique du pays le permet.

3.3. RESSOURCES

Le présent accord n'implique pas d'engagements financiers ; ceux-ci feront l'objet de documents ultérieurs en fonction des différentes interventions. Le montant final des engagements financiers est soumis à la disponibilité budgétaire.

Les acteurs de la Coopération Espagnole concernés par le présent CAP 2024-2027 doivent s'efforcer de faire en sorte que la plus grande partie de l'aide qu'ils destinent à la Mauritanie soit alignée sur les objectifs convenus avec le pays et se concentre sur les résultats de développement et les résultats intermédiaires convenus et recueillis dans ces pages et dans les éventuelles révisions ultérieures.

L'APD espagnole qui sera dédiée à la Mauritanie pour la période 2024-2027 est estimée à 60 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous est un modèle de répartition de l'APD espagnole (en millions d'euros) pour la période 2024-2027. Cette répartition est indicative et le montant attribué à chaque ODD est approximatif, étant donné que les interventions s'inscrivent dans une approche globale et multi-sectorielle et qu'elles contribuent à plusieurs ODD à la fois (soit simultanément, soit de manière complémentaire).



3.4. RISQUES

3.4.1. Risques environnementaux

La Mauritanie, à l'instar des autres pays du Sahel, est particulièrement vulnérable au changement climatique. C'est pourquoi le travail axé sur l'adaptation au changement climatique sera au cœur de toutes les actions de la Coopération Espagnole pendant la période 2024-2027 (l'atténuation est un objectif moins prioritaire compte tenu des émissions de CO₂ du pays).

Le changement climatique se manifeste en Mauritanie sous diverses formes : sécheresses, modification des cycles des précipitations et des saisons des pluies, raréfaction de l'eau

et canicules. Deux défis majeurs auxquels est confronté le pays sont l'avancée du désert et l'érosion côtière. En particulier, la sécheresse entraîne des rendements plus faibles ainsi que la transformation de zones agro-écologiques avec un impact probable sur les écosystèmes. La biodiversité et la production agricole subiront les effets négatifs de la baisse des ressources en eau. Une attention particulière sera accordée à l'adaptation des cultures locales afin de contribuer aux stratégies visant à améliorer l'accès aux denrées alimentaires.

3.4.2. Risques sociosanitaires

Le risque sanitaire lié à la COVID-19 est considéré par l'OMS comme modéré à faible, compte tenu de l'évolution des campagnes de vaccination et des données sur les contagions. Les services de santé sont confrontés à de nombreux défis impliquant, de manière plus générale, des risques sociosanitaires : maladies infectieuses, déséquilibres nutritionnels, pathologies périnatales et maladies émergentes liées à des facteurs environnementaux ou à des changements de comportement des personnes et des communautés.

3.4.3. Risques économiques

L'absence de technologies appropriées constitue un frein et une menace pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que pour ceux de la santé et de l'éducation.

Cette lacune s'ajoute à des marchés peu structurés.

L'évolution de la situation économique devrait être suivie de près car, si les résultats du pays sont certes encourageants, la Mauritanie est classée par le FMI dans la catégorie des pays à haut risque de surendettement (dette publique et extérieure).

Les risques d'inflation et l'absence de réglementation sont deux autres facteurs identifiés comme des risques potentiels à surveiller.

3.4.4. Risques institutionnels et politiques

Les principaux risques institutionnels et politiques sont :

- la faiblesse d'une administration insuffisante ;
- des améliorations du système fiscal en attente de réalisation ;
- des informations et des statistiques insuffisantes ;
- la menace terroriste ;
- les barrières culturelles et religieuses, qui rendent difficile la mise en œuvre de certaines politiques notamment en matière de genre ;
- les difficultés pour attirer le secteur privé et les investissements directs étrangers.

4

SUIVI, ÉVALUATION ET REDEVABILITÉ

Le Cadre de Résultats établi dans le CAP 2024-2027 se voulait pleinement aligner sur la SCAPP, et il l'est. Cet alignement contribue à une plus grande appropriation par les institutions mauritaniennes tout en facilitant une harmonisation accrue avec les autres partenaires de la Coopération Espagnole, en particulier l'Union Européenne, dont le programme indicatif pluriannuel 2021-2027 s'appuie sur la SCAPP. Cette démarche s'inscrit également dans la continuité de l'engagement profond de la Coopération Espagnole à contribuer aux principes de la Déclaration de Paris.

4.1. SUIVI

L'objectif du suivi du CAP est de veiller à ce que la Coopération Espagnole concoure de manière appropriée au développement du pays. Il s'agira donc de fournir une vue d'ensemble de l'état d'avancement des résultats de développement et des résultats intermédiaires contenus dans le CAP et de signaler les aspects les plus significatifs ayant marqué la période de mise en œuvre.

Le suivi comprendra deux volets, l'un stratégique et l'autre technique.

Le suivi technique consistera à analyser les résultats intermédiaires de la Coopération Espagnole en fonction des indicateurs proposés dans le cadre de suivi des résultats (CSR). Afin d'assurer un suivi efficace, compte tenu du mécanisme de suivi mis en place, certaines interventions seront soumises, de par leur importance, à un suivi plus rigoureux. La sélection de ces interventions se fera sur la base de trois critères : impact de l'intervention, coût financier et importance politique ou autre.

Le volet technique du rapport de suivi du CAP contiendra les rubriques suivantes :

- Présentation du contexte
- Description des participants, de leur contribution et de la structure de suivi
- Évaluation de l'état d'avancement des résultats de la Coopération Espagnole (RD et RI)
- Évaluation des questions d'efficacité et de qualité, description des étapes et des difficultés majeures, identification des mesures correctives à apporter
- Évaluation des approches transversales

- Évaluation de la gestion interne
- Évaluation du positionnement des acteurs

Les documents suivants devront être joints en annexe :

- Cadre de résultats du CCP (et tableau d'agrégation des données et des indicateurs)
- Tableau des interventions mises en œuvre dans le cadre du CAP
- Cadre de suivi des partenariats

Plusieurs organes seront associés au suivi :

- Sur le terrain : la COPEMIX (commission permanente mixte), les institutions de mise en œuvre du pays partenaire, le ministère de l'Économie et de la Promotion des secteurs productifs, la Coopération Espagnole, le GEC (Groupe stable de coordination), le GES (Groupe d'évaluation et de suivi) et l'OCE (Office de la coopération espagnole).
- Au siège : la PCS (Plateforme de Consultation au Siègle), l'EPA (Équipe Pays Élargie), la DGPOLDES (Direction générale des politiques de développement durable) et l'AECID.

Le volet stratégique du rapport de suivi sera préparé en coordination avec la COPEMIX. Il fournira un aperçu de la contribution de la Coopération Espagnole au développement du pays pendant la période de référence, une évaluation de l'état d'avancement du CAP, une description des problèmes existants et une proposition de mesures correctives, ainsi qu'une analyse des résultats de développement.

Au moins une réunion de travail annuelle aura lieu avec le Ministère Mauritanien de l'Économie et de la Promotion des Secteurs Productifs (MEPSP). Cette réunion, qui comptera sur la présence d'autres parties prenantes (ONG et organisations internationales), aura pour objectif de suivre et d'analyser la gestion axée sur les résultats et la gestion budgétaire, en prévision de la planification des années suivantes.

4.2. ÉVALUATION

Un bilan intermédiaire sera dressé suffisamment à l'avance pour pouvoir en disposer avant de commencer l'élaboration du cadre d'association suivant, après en avoir informé la DGPOLDES. Ce bilan intermédiaire, qui sera réalisé avec des moyens internes ou externes,

sera effectué au plus tard au cours du premier semestre de la seconde moitié de la période de mise en œuvre du CAP et, idéalement, au cours du dernier semestre de la première moitié de la période de mise en œuvre.

Une évaluation finale externe sera également effectuée à la clôture du CAP, au cours de la dernière année/dernier semestre de la période de mise en œuvre.

À cette fin, un comité de gestion sera mis en place. Il sera composé de membres du personnel de l'OCE, en représentation de l'AECID, et de la division d'évaluation de la DGPOLDES et aura pour mission de valider les termes de référence de l'évaluation et le contrat de l'équipe chargée de la mener à bien, ainsi que de veiller à ce que l'évaluation se déroule conformément aux phases prévues, tout en assurant la coordination et en encourageant la participation des autres acteurs.

L'ensemble du processus sera piloté sur le terrain par l'OCE de Nouakchott et par le ministère de l'Économie et du Développement Durable, qui maintiendront une communication fluide et continue avec les parties prenantes des deux pays impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'association.

L'OCE sera également chargée d'élaborer la réponse de gestion et le plan d'amélioration, en coordination avec le comité de gestion et les différents acteurs, et fera parvenir les résultats de l'évaluation au siège suffisamment tôt avant le lancement des travaux de planification du CAP suivant.

Les conclusions du rapport d'évaluation (bilan intermédiaire et rapport final) du CAP seront publiées sur le site web de la Coopération Espagnole, du MAUC et de l'AECID.

4.3. REDEVABILITÉ MUTUELLE ET TRANSPARENCE

La Coopération Espagnole en Mauritanie et les institutions et autres parties prenantes du pays partenaire seront chargées de mettre en œuvre les mesures de communication et de transparence qui auront été définies en amont.

Dans un souci de transparence et de redevabilité mutuelle, l'OCE et le ministère de l'Économie et du Développement Durable informeront les parties prenantes et l'opinion publique des activités mises en œuvre dans le cadre du CAP et mettront notamment à leur disposition le document approuvé, les rapports de suivi bisannuels et les évaluations.

Afin de garantir la transparence de ses actions, la Coopération Espagnole établira des mécanismes efficaces de redevabilité au cours de la première année de mise en œuvre du CAP, qui comprendront notamment des actions visant à assurer la transparence, la redevabilité nationale et la redevabilité mutuelle, qui fera l'objet des rapports de suivi du CAP et des évaluations correspondantes. Les informations seront mises à la disposition de l'opinion publique espagnole et mauritanienne, des organismes multilatéraux et des autres bailleurs de fonds et agences de coopération présentes en Mauritanie.

Lors de l'élaboration des mécanismes de redevabilité en Mauritanie (première année de mise en œuvre), il sera nécessaire de :

- procéder à l'identification des mécanismes de redevabilité mutuelle entre l'OCE et le ministère de l'Économie et du Développement Durable ;
- procéder à l'identification des mécanismes de redevabilité vis-à-vis des institutions et de la population ;
- fixer les moments de diffusion de l'information ;
- définir les mécanismes de diffusion des résultats obtenus et mesurés sur la base d'indicateurs (le GEC jouant un rôle déterminant pour faire remonter l'information aux institutions et organisations partenaires et à la société civile mauritanienne) ;
- établir des mécanismes et des voies d'accès aux rapports de suivi et aux évaluations de la CE, aux rapports indépendants d'évaluation des performances, ainsi qu'aux documents officiels.

ANNEXES

ANNEXE I. CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE RÉSULTATS					
SCAPP	ODD ET CIBLES	AUTRES ODD/CIBLES	LIGNES D'ACTION	RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRE
<p>Axe 1. Promouvoir la diversification et la transformation économiques par la dynamisation et la promotion des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi.</p>	<p>ODD 2 : FAIM ZÉRO</p> <p>Cible 2.3 Accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires.</p>	<p>Cible 11.5 Réduire le nombre de décès dus aux catastrophes et réduire la vulnérabilité.</p> <p>Cible 11.b Réduire les risques de catastrophe dans les villes.</p> <p>Cible 13.1 Renforcer la résilience et l'adaptation.</p> <p>Cible 12.2 Parvenir à une utilisation efficace des ressources naturelles.</p> <p>Cible 12.3 Réduire le gaspillage alimentaire.</p> <p>Cible 15.3 Lutter contre la désertification.</p> <p>Cible 15.6 Promouvoir l'accès aux ressources génétiques et une utilisation appropriée de celles-ci.</p>	<p>LA 2.3.b Aider les producteurs ruraux à accroître durablement la production et la productivité de leurs exploitations agricoles.</p>	<p>RD 1 Promouvoir des modèles d'agriculture, d'élevage et de pêche productifs, compétitifs et durables.</p>	<p>RI 1.1 Les petits producteurs produisent de manière durable et résiliente pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.</p> <p>RI 1.2 Les petits producteurs augmentent la compétitivité et améliorent les chaînes de valeur agricoles.</p> <p>RI 1.3 Les petits producteurs renforcent leurs capacités organisationnelles en matière de gestion et leurs compétences.</p>
<p>Axe 2. Développer le capital humain et faciliter l'accès à des services de base de qualité.</p>	<p>ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ</p> <p>Cible 1.5 Renforcer la résilience des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.</p> <p>ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>Cible 3.8 Contribuer à la couverture sanitaire universelle.</p>	<p>Cible 12.2 Parvenir à une utilisation efficace des ressources naturelles.</p> <p>Cible 12.3 Réduire le gaspillage alimentaire.</p> <p>Cible 15.3 Lutter contre la désertification.</p> <p>Cible 15.6 Promouvoir l'accès aux ressources génétiques et une utilisation appropriée de celles-ci.</p> <p>Cible 3.1 Réduire le taux de mortalité maternelle.</p> <p>Cible 3.2 Éliminer la mortalité infantile.</p>	<p>LA 2.3.a Promouvoir la production alimentaire pour l'autoconsommation.</p> <p>LA 3.8.a Améliorer la qualité des services nationaux de santé.</p>	<p>RD 2 Améliorer l'accès à un système de santé de qualité pour les personnes en situation de vulnérabilité.</p> <p>RD 3 Les populations rurales améliorent leur résilience et réduisent leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle face aux chocs exogènes.</p>	<p>RI 2.1 Améliorer les mécanismes et les processus de couverture sanitaire (CNASS), de gestion et de bonne gouvernance.</p> <p>RI 2.2 Renforcer les ressources (humaines, techniques et matérielles) du système de santé.</p> <p>RI 3.1 Renforcer et améliorer la décentralisation des capacités logistiques et de stockage, ainsi que l'assistance aux populations rurales vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année.</p>
<p>Axe 3. Contribuer au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.</p>	<p>ODD 5 : ÉGALITÉ DE GENRE.</p> <p>Cible 5.2 Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES.</p> <p>Cible 11.3 Renforcer l'urbanisation inclusive et durable et la capacité de planification et de gestion participatives, intégrées et durables.</p>	<p>Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables.</p> <p>Cible 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p> <p>Cible 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales.</p> <p>Cible 11.b Accroître le nombre de villes qui mettent en œuvre des politiques et des plans intégrés (inclusion, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, résilience, etc.).</p>	<p>LA 5.2.a Veiller à ce que les femmes victimes de l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p> <p>LA 11.3.a Appuyer des politiques qui favorisent le développement territorial intégré.</p>	<p>RD 4 Contribuer à améliorer l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains.</p> <p>RD 5 Les stratégies nationales sont mises en œuvre au niveau régional.</p>	<p>RI 4.1 Les femmes et les enfants victimes de VBG bénéficient d'une prise en charge complète (information, accueil, dispositifs de signalement, assistance juridique, psychologique et médicale).</p> <p>RI 4.2 Réduire la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans ses diverses manifestations.</p> <p>RI 5.1 Les régions mauritaniennes se voient renforcer en termes d'approche territoriale et d'organisation locale.</p>

ANNEXE I bis. CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE RÉSULTATS CONVENU			CADRE DE RÉSULTATS CONVENU			
RÉSULTAT DE DÉVELOPPEMENT	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	ZONE GÉOGRAPHIQUE	INDICATEURS	SOURCES DE VÉRIFICATION	LIGNE DE BASE	CIBLE
RD 1 Promouvoir des modèles d'agriculture, d'élevage et de pêche productifs, compétitifs et durables.	RI 1.1 Les petits producteurs produisent de manière durable et résiliente pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 1.1.1 Nombre de petits producteurs bénéficiant de l'aide (ventilé par sexe). I 1.1.2 Surface agricole mise en valeur par les cultures (en ha).	Rapports d'acteurs de la Coopération Espagnole. Rapports des organisations et entités impliquées.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.
	RI 1.2 Les petits producteurs augmentent la compétitivité et améliorent les chaînes de valeur agricoles.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 1.2.1 Augmentation du rendement dans la production (tonnes par ha). I 1.2.2 Pourcentage de petits producteurs recevant une formation technico-professionnelle (ventilé par sexe).	Rapports annuels de résultats des différentes entités publiques (niveau national et régional). Évaluations intermédiaires et finales des interventions. Documents stratégiques des institutions.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.
	RI 1.3 Les petits producteurs renforcent leurs capacités organisationnelles en matière de gestion et leurs compétences.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 1.3.1 Nombre de petits producteurs recevant une formation technico-professionnelle (ventilé par sexe).	Rapports d'acteurs de la Coopération Espagnole. Rapports des organisations et entités impliquées.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.
	RI 2.1 Améliorer les mécanismes et les processus de couverture sanitaire (CNASS), de gestion et de bonne gouvernance.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 2.1.1 Pourcentage de la population couverte par une assurance maladie. I 2.1.2 Pourcentage d'hôpitaux et de centres de santé dotés de bonnes pratiques de gestion et de gouvernance et répondant aux normes de qualité.	Rapports annuels de résultats des différentes entités publiques (niveau national et régional). Évaluations intermédiaires et finales des interventions.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.
	RI 2.2 Renforcer les ressources (humaines, techniques et matérielles) du système de santé.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 2.2.1 Nombre d'agents de santé formés (ventilé par sexe). I 2.2.2 Pourcentage des établissements de santé équipés. I 2.2.3 Nombre de médecins et infirmières pour 1000 habitants.	Rapports d'acteurs de la Coopération Espagnole. Rapports des organisations et entités impliquées.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.
RD 3 Les populations rurales renforcent leur résilience et réduisent leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle face aux chocs exogènes.	RI 3.1 Renforcer et améliorer la décentralisation des capacités logistiques et de stockage, ainsi que l'assistance aux populations rurales vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 3.1.1 Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire bénéficiant d'un soutien (ventilé par sexe).	Rapports annuels de résultats des différentes entités publiques (niveau national et régional). Évaluations intermédiaires et finales des interventions.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.
RD 4 Contribuer à améliorer l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains.	RI 4.1 Les femmes et les filles victimes de VBG bénéficient d'une prise en charge complète (information, accueil, dispositifs de signalement, assistance juridique, psychologique et médicale). RI 4.2 Réduire la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans ses diverses manifestations.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 4.1.1 Nombre de femmes et de filles prises en charge. I 4.1.2 Nombre de personnes sensibilisées ou formées (ventilé par sexe). I 4.1.3 Nombre de protocoles améliorés.	Rapports annuels de résultats des différentes entités publiques (niveau national et régional). Évaluations intermédiaires et finales des interventions.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.
RD 5 Les stratégies nationales sont mises en œuvre au niveau régional.	RI 5.1 Les régions mauritaniennes se voient renforcées en termes d'approche territoriale et d'organisation locale.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	I 5.1.1 Nombre de processus régionaux soutenus et améliorés. I 5.1.2 Nombre de plans d'aménagement du territoire bénéficiant d'un accompagnement.	Rapports annuels de résultats des différentes entités publiques (niveau national et régional). Évaluations intermédiaires et finales des interventions.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.	A définir au cours de la première année de mise en œuvre du CAP.

ANNEXE II. RÉSEAU DE PARTENARIATS

RÉSEAU DE PARTENARIATS									
RÉSULTAT DE DÉVELOPPEMENT	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	ZONE GÉOGRAPHIQUE	ACTEURS DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE		ACTEURS DU PAYS PARTENAIRE	ACTEURS D'AUTRES PAYS	ACTEURS MULTILATÉRAUX	MODALITÉS	INSTRUMENTS
			QUI PILOTE ?	QUI PARTICIPE ?					
RD 1 Promouvoir des modèles d'agriculture, d'élevage et de pêche productifs, compétitifs et durables.	RI 1.1 Les petits producteurs produisent de manière durable et résiliente pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaghya y Nouadhibou.	AECID	ONGD espagnoles spécialisées dans le secteur.	Universités. Coopération décentralisée : CA et collectivités locales. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.	DUE et EM	FAO PAM UNICEF BM Alliance Sahel	Bilatérales Multilatérales	Projets ONGD Programmes Conventions ONGD Coopération technique.
	RI 1.2 Les petits producteurs augmentent la compétitivité et améliorent les chaînes de valeur agricoles.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaghya y Nouadhibou.			Ministère de la Transition écologique et du Développement démographique. Ministère du Travail et de l'Economie sociale.	Moughataas Communes CSA SNDP			
	RI 1.3 Les petits producteurs renforcent leurs capacités organisationnelles en matière de gestion et leurs compétences.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaghya y Nouadhibou.			Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle (ou ministère de l'Égalité).				
RD 2 Améliorer l'accès à un système de santé de qualité pour les personnes en situation de vulnérabilité.	RI 2.1 Améliorer les mécanismes et les processus de couverture sanitaire (ONASS), de gestion et de bonne gouvernance.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaghya y Nouadhibou.	AECID	ONGD espagnoles spécialisées dans le secteur. FCSAI	Universités. Coopération décentralisée: toutes les CA. Ministère de la Santé. Ministère de l'Égalité.	DUE et EM	PAM OMS BM Alliance Sahel	Bilatérales Multilatérales	Projets ONGD Programmes Conventions ONGD Coopération technique.
	RI 2.2 Renforcer les ressources (humaines, techniques et matérielles) du système de santé.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaghya y Nouadhibou.							
RD 3 Les populations rurales renforcent leur résilience et réduisent leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle face aux chocs exogènes.	RI 3.1 Renforcer et améliorer la décentralisation des capacités logistiques et de stockage, ainsi que l'assistance aux populations rurales vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaghya y Nouadhibou.	AECID	ONGD espagnoles spécialisées dans le secteur.	Universités. Coopération décentralisée. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. Ministère de la Transition écologique et du Développement démographique.	DUE et EM	UNFPA UNICEF OMS BM UNHCR JICA	Bilatérales Multilatérales	Projets ONGD Programmes Conventions ONGD coopération technique.

RÉSEAU DE PARTENARIATS										
RÉSULTAT DE DÉVELOPPEMENT	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	ZONE GÉOGRAPHIQUE	ACTEURS DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE		ACTEURS DU PAYS PARTENAIRE	ACTEURS D'AUTRES PAYS	ACTEURS MULTILATÉRAUX	MODALITÉS	INSTRUMENTS	
			QUI PILOTE ?	QUI PARTICIPE ?						QUI CONTRIBUE ?
RD 4 Contribuer à améliorer l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains.	RI 4.1 Les femmes et les enfants victimes de YBG bénéficient d'une prise en charge complète (information, accueil, dispositifs de signalement, assistance juridique, psychologique et médicale).	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	AECID	ONGD espagnoles spécialisées dans le secteur.	Universités Coopération Ministère de l'Égalité.	OSC mauritaniennes CNDH Ministère de la Justice MASEF Ministère de l'Intérieur MAIEO Ministère de l'Éducation Wilayas Moughataas Communes	DUE et EM	ONU Femmes UNFPA OIM BM DCI	Bilatérales Multilatérales	Projets ONGD Programmes Conventions ONGD, coopération technique
	RI 4.2 Réduire la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans ses diverses manifestations.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	AECID	ONGD espagnoles spécialisées dans le secteur.	Universités. Coopération Ministère de l'Égalité. Ministère de la Justice. Ministère de l'Intérieur.	OSC mauritaniennes CNDH Ministère de la Justice MASEF Ministère de l'Intérieur MAIEO Ministère de l'Éducation Wilayas Moughataas Communes	DUE et EM	ONU Femmes UNFPA OIM BM DCI	Bilatérales Multilatérales	Projets ONGD Programmes Conventions ONGD, coopération technique
RD 5 Les stratégies nationales sont mises en œuvre au niveau régional.	RI 5.1 Les régions mauritaniennes se voient renforcées en termes d'approche territoriale et d'organisation locale.	Nouakchott, régions de Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha y Nouadhibou.	AECID	ONGD espagnoles spécialisées dans le secteur.	Universités. Coopération. Ministère de la Transition écologique et du Défi démographique.	OSC mauritaniennes Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Ministère de l'Environnement Directions régionales Wilayas Moughataas Communes	DUE et EM	BM PNUD	Bilatérales Multilatérales	Projets ONGD Programmes Conventions ONGD Coopération technique Coopération déléguée

ANNEXE IV. MATRICE DES RISQUES

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	RISQUES IDENTIFIÉS (liés au résultat intermédiaire et à la zone géographique)	TYPE DE RISQUE (politique, institutionnel, social, économique, environnemental)	ÉVALUATION IMPACT	ÉVALUATION PROBABILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES (uniquement pour les risques présentant l'appréciation « ÉLEVÉ » dans un paramètre et « MOYEN » ou « ÉLEVÉ » dans l'autre)
RI 1.1 Les petits producteurs produisent de manière durable et résiliente pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.	Commun à RI 1.1, RI 1.2 et RI 1.3 Changement climatique : les aléas climatiques et naturels défavorables influent sur la disponibilité des cultures locales et les stratégies pour améliorer l'accès aux denrées alimentaires. Risques principaux : sécheresse et détérioration des cycles des précipitations (saisons des pluies plus courtes, pluies torrentielles, etc.).	Environnemental	ÉLEVÉ	ÉLEVÉE	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche environnementale.
RI 1.2 Les petits producteurs augmentent la compétitivité et améliorent les chaînes de valeur agricoles.	Commun à RI 1.1, RI 1.2 et RI 1.3 Manque de technologie adéquate et appropriée. Organisation et accès aux marchés insuffisants. Manque de structures appropriées pour le stockage. Disponibilité limitée de terres aptes à la production d'aliments pour la consommation directe. Informations et statistiques insuffisantes sur la malnutrition. Approche genre inappropriée.	Économique Institutionnel et politique.	MOYEN	MOYENNE	Renforcement institutionnel et participation à un dialogue politique efficace propre à générer des changements et un impact. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche genre.
RI 1.3 Les petits producteurs renforcent leurs capacités organisationnelles en matière de gestion et leurs compétences.	Commun à RI 1.1, RI 1.2 et RI 1.3 Politiques et programmes n'intégrant pas suffisamment les populations concernées. Absence de relations institutionnelles solides avec la société civile. Disponibilité limitée de terres aptes à la production de denrées alimentaires pour la consommation directe Informations et statistiques insuffisantes sur la malnutrition. Approche genre inappropriée.	Institutionnel et politique.	MOYEN	MOYENNE	Renforcement institutionnel et participation à un dialogue politique efficace propre à générer des changements et un impact. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche genre.
RI 2.1 Améliorer les mécanismes et les processus de couverture sanitaire (CNASS), de gestion et de bonne gouvernance.	Commun à RI 2.1 et RI 2.2 Manque de moyens adéquats. Formation insuffisante du personnel de santé. Stratégie et politiques insuffisamment ciblées.	Économique Institutionnel et politique.	MOYEN	MOYENNE	Renforcement des capacités. Renforcement institutionnel et participation à un dialogue politique efficace propre à générer des changements et un impact. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche genre.
RI 2.2 Renforcer les ressources (humaines, techniques et matérielles) du système de santé.					

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	RISQUES IDENTIFIÉS (liés au résultat intermédiaire et à la zone géographique)	TYPE DE RISQUE (politique, institutionnel, social, économique, environnemental)	ÉVALUATION IMPACT	ÉVALUATION PROBABILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES (uniquement pour les risques présentant l'appréciation « ÉLEVÉ » dans un paramètre et « MOYEN » ou « ÉLEVÉ » dans l'autre)
RI 3.1 Renforcer et améliorer la décentralisation des capacités logistiques et de stockage, ainsi que l'assistance aux populations rurales vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année.	Changement climatique : les aléas climatiques et naturels défavorables influent sur la disponibilité des cultures locales et les stratégies pour améliorer l'accès aux denrées alimentaires. Risques principaux : sécheresse et détérioration des cycles des précipitations (saisons des pluies plus courtes, pluies torrentielles, etc.).	Environnemental	ÉLEVÉ	ÉLEVÉE	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche environnementale.
	Manque de technologie adéquate et appropriée. Manque de structures appropriées pour le stockage. Informations et statistiques insuffisantes sur la malnutrition. Approche genre inappropriée.	Économique Institutionnel et politique.	MOYEN	MOYENNE	Renforcement institutionnel et participation à un dialogue politique efficace propre à générer des changements et un impact. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche genre.
	Politiques et programmes n'intégrant pas suffisamment les populations concernées. Absence de relations institutionnelles solides avec la société civile. Disponibilité limitée de terres aptes à la production d'aliments pour la consommation directe. Informations et statistiques insuffisantes sur la malnutrition. Approche genre inappropriée.	Institutionnel et politique.	MOYEN	MOYENNE	Renforcement institutionnel et participation à un dialogue politique efficace propre à générer des changements et un impact. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche genre.
RI 4.1 Les femmes et les enfants victimes de VBG bénéficient d'une prise en charge complète (information, accueil, dispositifs de signalement, assistance juridique, psychologique et médicale). RI 4.2 Réduire la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans ses diverses manifestations.	Commun à RI 4.1 et RI 4.2 Mise en œuvre de politiques efficaces d'égalité de genre pas nécessairement efficaces ou privées d'un soutien politique suffisant. Coordination insuffisante entre les acteurs : prévention, détection, signalement, accompagnement et système pénal (police, procureurs, juges), services de santé, services juridiques et psychosociaux.	Institutionnel et politique.	ÉLEVÉ	MOYENNE	Renforcement institutionnel et participation à un dialogue politique efficace propre à générer des changements et un impact. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intégration transversale de l'approche genre. Mise en œuvre de l'approche fondée sur la diversité culturelle et les droits humains.
	RI 5.1 Les régions mauritaniennes sont renforcées en termes d'approche territoriale et d'organisation locale.	Discours politiques non accompagnés des ressources nécessaires. Volonté politique insuffisante et manque de décentralisation dans la prise de décision et la gestion budgétaire. Manque de connaissances de la part des institutions sur les risques auxquels elles sont confrontées et sur les solutions possibles en matière de résilience.	Institutionnel et politique	MOYEN	MOYENNE

